VILLE DE

PARIS

Compte rendu de la séance du 19 juin 2023

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

IIe PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et trois minutes, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie sur la convocation en date du treize juin deux mille vingt-trois qui Ieur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Le caractère public de la séance a été assuré par la présence du public dans la salle des mariages de la Mairie de Paris Centre.

Étaient présent e s :
Karine BARBAGLI, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAULT, Corine FAUGERON, Luc FERRV, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Audrey PULVAR, Raphaëlle RÊMY-LELEU, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÊRON, Ariel WEIL et Shirley WIRDEN

Étaient absent.e.s :

Pacôme RUPIN

Absent.e.s ayant donné pouvoir :
Jimmy BERTHÉ a donné pouvoir à Catherine TRONCA
Jean-Paul MAUREL a donné pouvoir à Jacques BOUTAULT
Yohann ROSZEWITCH a donné pouvoir à Ariel WEIL
Julien ROUET a donné pouvoir à Aurélien VÉRON
Christel TORIELLO a donné pouvoir à Antoine SIGWALT

Arrivée de Christel TORIELLO à 20 h 12.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 heures 03.

Ordre du jour

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communication relative à la Zone à Trafic Limité

Communication relative aux actes de violence survenus aux abords du Lycée Victor Hugo au mois d'avril

PROJET DE DELIBERATIONS PROPRES

2023 PC 08 Désignation du secrétaire de séance

2023 PC 11 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

2023 PC 10 Adoption du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial de Paris Centre

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS SOUMIS POUR AVIS

2023 DAC 92 Subvention (15.320.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre)

2023 DAC 141 Subvention (912.173 euros) et avenant à la convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris centre, 18e).

2023 DAC 190 Subvention de fonctionnement (2.317.500 euros) à l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et avenant à convention.

2023 DAC 281 Subventions (230.000 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah (Paris Centre).

2023 DAC 290 Subvention (2.138.805 euros) à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (Paris Centre).

2023 DAE 120 Subventions de fonctionnement (4 500 000 euros) et d'investissement (249 000 euros) et conventions avec l'association Forum des images (Paris Centre).

2023 DAC 188 Subvention (37.000 euros) à dix formations chorales et un orchestre harmonique.

PROJET DE DELIBERATIONS PROPRES

2023 DAC 530 Subvention (8.000 euros) à l'association Toiles & toiles au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

2023 DAC 46 Subventions (401.756,40 euros), conventions avec quinze théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

2023 DAC 147 Subvention de fonctionnement (50.000 euros) pour le projet d'intervention artistique sur les murs du tunnel Henri IV (Paris Centre) et convention de subvention avec l'association Urban Art Crew

2023 DAC 325 Attribution de la dénomination Théâtre Sarah Bernhardt au théâtre situé 2 place du Châtelet à Paris (4e)

2023 DAC 485 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Paris-Audiovisuel / Maison Européenne de la Photographie pour les locaux situés 5/7 rue de Fourcy (4e)

2023 DAC 421 Subventions (300.000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention.

2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 C)

2023 DAE 145 17 Quai d'Anjou (4e) Hôtel de Lauzun - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut d'Études Avancées de Paris

2023 DAE 118 Subventions (367 000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique

2023 DASCO 2 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

2023 DASCO 45 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros).

2023 DASCO 77 Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)

2023 DDCT 30 Subventions (15.000 euros) à 12 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée à Paris Centre

2023 DDCT 79 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

2023 DEVE 44 Appel à projets Jardins Relais 2023 — Subventions de 57 930 euros à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris.

2023 DEVE 45 Subventions (66 180 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarités alimentaires vers une alimentation durable.

2023 DEVE 48 Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques

2023 DFPE 50 Subventions (394 333 euros), avenant n° 3 à l'Association des Cités Caritas (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 53 Subvention (96 051 euros), avenant n° 3 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e)

2023 DFPE 123 Subvention (15 382 euros), avenant n° 3 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2023 DFPE 129 Subventions (845 932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

2023 DFPE 139 Subvention (974 496 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF

2023 DJS 4 Subventions (94.050 euros) à quatorze associations sportives localisées (dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (Paris Centre).

2023 DJS 76 2023 DJS 76 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (281.000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, dèml7e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture

2023 DLH 37 Location de l'immeuble 11-13, rue au Maire (Paris Centre) à ELOGIE- SIEMP- avenant au bail emphytéotique

2023 DLH 81 Location de l'immeuble 7-9, rue des Minimes (Paris Centre) a ELOGIE- SIEMP -Bail emphytéotique

2023 DLH 146 Location de l'immeuble 7, rue aux Ours (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

2023 DLH 141 Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

2023 DPE 26 Soutien à des associations œuvrant pour le développement du compostage de proximité

2023 DSOL 38 Subventions (6 483 789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS

2023 DSOL 54 MOIS PARISIEN DU HANDICAP - Subventions (50 770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles.

2023 DSOL 59 Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants-Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

2023 DSOL 77 Subventions (9 853 euros) à cinq associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social.

2023 DSP 2 Dotations (1 971 178 euros) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, lle, 12e, l3e, 14e, 15e, 20e)

2023 DSP 83 Convention de mise à disposition d'équipements de santé dans le cadre de l'appel à projets pour une offre de soins de premier recours en soirée, week-ends et jours fériés (Paris centre, 15e)

2023 DTEC 25 Convention de Partenariat avec l'ASPP pour le lavage d'EcoCups - Test d'une course sur route sans PUU

2023 DVD 43 Stationnement de surface — Mesures de simplification

2023 DVD 83 Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.

2023 DVD 57 Plan Vélo 2021 — 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées

2023 DVD 76 Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (29 500 euros) et conventions avec 6 associations

2023 DVD 91 Rénovation et remise à niveau du patrimoine d'éclairage public du site du Louvre (Paris Centre)

VOEUX

VPC 2023 15 Vœu relatif à l'élaboration d'un projet public ambitieux d'aménagement de la façade est du Louvre et à l'opposition à l'option envisagée par l'État et la Direction du Musée du Louvre d'un partenariat privé

QUESTIONS ORALES AU MAIRE

QPC 2023 03 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par le groupe Républicains et Libéraux relative au dispositif prévu à Paris Centre, pour les IOP

QPC 2023 04 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par le groupe Écologistes de Paris Centre relative à une première contribution au plan 300 ha de nouveaux espaces verts avec la transformation d'un petit parking de surface en espace vert

2023 PC 08 Désignation du secrétaire de séance.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous avons le quorum. Merci aux élus qui sont là.

Je propose que nous commencions. Nous avons un petit peu de public ce soir à qui je souhaite la bienvenue, je ne voudrais pas qu'il soit pénalisé d'être venu jusqu'à la mairie par un commencement tardif. Bienvenue à tout le monde à la Mairie de Paris Centre pour ce conseil.

Aujourd'hui, je commence par nos annonces classiques. D'abord la désignation du secrétaire de séance ou la secrétaire de séance en l'occurrence, puisque c'est que notre sort désigne pour ce soir, si vous en êtes d'accord. Ce sera donc Jacques BOUTAULT le secrétaire de séance. Personne n'est contre ? Ne s'abstient ? Je vous remercie. C'est lui qui est désigné.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2023 PC 11 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Avant de poursuivre, je crois, et je ne l'ai pas fait, qu'il me faut vous demander d'approuver la procédure d'examen d'urgence. Vous avez peut-être vu, je l'espère, que des délibérations sont arrivées quasiment jusqu'à ce week-end, en tout cas très tard. J'allais

dire que c'est assez inhabituel, c'est lié à la proximité des deux conseils. Je regrette que nous ayons des délais aussi courts, je le verserai peut-être à la liste des autres sujets à discuter lorsque nous reverrons le règlement du conseil. C'est pour cela que j'ai une préférence pour un conseil un peu plus tardif, une semaine avant le Conseil de Paris. Même si cela a d'autres inconvénients et laisse moins de temps pour préparer le Conseil de Paris, mais au moins, nous sommes quasi assurés d'avoir toutes les délibérations. Il nous est néanmoins recommandé, je sais que c'est la préférence d'un certain nombre d'entre vous, de tenir les conseils de Paris Centre deux semaines avant le Conseil de Paris. Mais deux semaines avant, très souvent nous sommes confrontés à ce problème, nous recevons des délibérations jusqu'à la dernière minute et cela ne facilite pas la préparation, ni pour les services, ni pour vous, ni pour les cabinets.

Il me reste à vous proposer cette procédure d'urgence pour que nous puissions délibérer d'un certain nombre de délibérations arrivées hors délai. Est-ce que quelqu'un vote contre ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie, nous avons approuvé à l'unanimité l'examen des projets qui ont été transmis selon cette procédure dite d'urgence.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

Ce soir, nous rentrons un peu plus dans le vif du sujet, avec l'adoption du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial de Paris Centre. Je n'ai pas besoin de rappeler que l'état spécial est le budget en propre de la Mairie ; ce n'est pas le seul budget sur lequel nous travaillons, mais en tout cas celui sur lequel nous délibérons souverainement entre nous.

Je vais laisser la parole à Luc FERRY, qui va parfaitement l'expliquer ; le budget supplémentaire, est la seule modification du budget primitif que nous faisons pendant l'année. Je donne la parole à Luc FERRY, en sa qualité de délégué aux affaires financières, afin qu'il présente cette délibération.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre, **délégué aux affaires financières**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public, effectivement, au dernier conseil, le 22 mai dernier, ont été soumis à l'approbation les états spéciaux d'arrondissement pour 2023. Je vais ainsi vous présenter le Budget Supplémentaire de la MAPC demandé cette année pour 2023, et qui sera voté au prochain Conseil de Paris de juillet.

Vous savez qu'à mi année nous intégrons à ces états spéciaux 2023, les reports non consommés de l'exercice 2022 ; c'est ce que nous vous présentons en Conseil ce soir.

Je vais revenir brièvement sur l'historique des trois dernières années pour préciser les montants de crédits ouverts.

Crédits ouverts sur l'exercice 2020, pour la dotation d'animation locale : 1 650 380 euros. Je vais laisser les centimes, si vous le permettez. Dotation de gestion locale : 6 694 210 euros. Dotation d'investissement : 1 077 630 euros.

Les crédits ouverts pour l'exercice 2021, pour la dotation d'animation locale : 2 007 163 euros. Dotation de gestion locale : 2 069 276 euros. Pour la dotation d'investissement : 1 560 973 euros.

Pour l'exercice 2022, dotation d'animation locale : 1 877 659 euros. Pour la dotation de gestion locale : 8 604 576 euros. Et pour la dotation d'investissement : 1 337 289 euros.

Pour les crédits ouverts sur l'exercice 2023, nous avons 1 768 830 euros. Pour la dotation de gestion locale : 8 050 763 euros. Pour la dotation d'investissement : 1 429 856 euros.

Le budget supplémentaire est constitué par les crédits non consommés et non payés de l'année d'avant. En l'occurrence sur notre état spécial d'arrondissement 2022, ce sont des reports libres d'emploi ajoutés aux reports nos libres Ceux-ci sont des engagements juridiques 2022 qui ont été faits mais qui n'ont pas été mandatés, c'est-à-dire non payés au 31 décembre 2022.

Comme déjà indiqué lors du vote des comptes administratifs et de gestion, le total pour le secteur Centre, sur les 11 819 525 euros de crédits ouverts en 2022, 8 080 263 euros ont été mandatés, donc payés en 2022.

Le taux d'exécution est nettement en hausse, et l'on s'en félicite, en dépenses, puisqu'on est à 68 % de taux d'exécution sur ces dotations en 2022, contre 61 % en 2021 et 48 % en 2020.

Le report total pour 2023 est donc de 3 738 262 euros. En 2021, il s'élevait à 3 062 893 euros et en 2022 à 4 234 241 euros.

Il est important de préciser le pourcentage d'exécution du budget de notre État spécial d'arrondissement, puisqu'il est meilleur, comme je le disais. Le montant des crédits à reporter fait moins 20 % que les autres années. Vous pourrez me dire que c'est dommage, mais au contraire, cela veut dire que notre budget est mieux employé, au bénéfice de nos habitants et de nos habitantes.

Je pense vous avoir présenté l'essentiel de ces chiffres et je ne vais pas noyer le Conseil ce soir avec ces chiffres. Je pense que vous avez une idée du budget de notre secteur Paris Centre, de son affectation et le fait que ces crédits sont mieux utilisés, mieux consommés. C'est au bénéfice de notre arrondissement.

Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour, en cinq minutes piles, cette explication de texte sur des chiffres qui ne sont pas forcément faciles à lire, mais c'était une opération de transparence. Je voudrais souligner ce qui a été dit : l'exécution progressive de plus en plus élevée. L'exécution plus faible s'explique aussi par l'évolution par laquelle on a démarré les exercices précédents. C'est une bonne nouvelle. Cela veut aussi dire qu'il y a moins de reports.

Cela veut dire que, à un moment, la situation que tu as décrite aujourd'hui, c'est-à-dire la possibilité pour nous de gérer, avec des reports libres d'emploi, des hausses de prix d'un certain nombre de dépenses pendant l'année, est toujours faisable sur le budget de notre ESA.

Par conséquent, en l'occurrence, sur cet exercice budgétaire de Budget Supplémentaire 2023, nous ne demandons pas d'argent supplémentaire à la Ville, en plus de ces reports, car on reste dans le cadre des reports libres d'emploi et non libres qui sont affectés de droit.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

INAUDIBLE pour les 7 premières délibérations regroupées

2023 DAC 46 Subventions (401.756,40 euros), conventions avec quinze théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)Ce sont des subventions pour un coût de 28 407,60 euros. La subvention proposée est de 8 026 euros.

Il y a un premier théâtre concerné (INAUDIBLE).

Ensuite, le théâtre Daunou qui, après plusieurs années d'activité, a été racheté. La nouvelle direction, à savoir Caroline VERDU et Pierre-Alain LELEU, souhaite le rénover, à commencer par une première phase de travaux concernant l'électricité et la plomberie, pour un montant de 488 127 euros. La subvention qu'il vous est proposé de voter est de 63 457 euros.

Le Café de la gare – qui est donc le troisième chez nous –, exploité par la SAS JPT – ce n'est pas la même chose que pour la danse – est dirigé par Philippe MANNE. Les travaux concernent le remplacement des portes de sortie, pour un montant de 10 847,20 euros.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est dans le 4e, le Café de la gare, mais c'est Paris Centre.

Une intervenante

C'est bien 41 rue du Temple, dans l'ex-4e arrondissement !

(Brouhaha)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il y a toujours bien quatre arrondissements dans Paris Centre.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Les travaux concernent le remplacement des portes de sortie du théâtre, pour un montant 10 847 euros. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 4 339 euros.

Voilà, c'est tout pour ces trois théâtres. Je vous demande d'approuver ces trois subventions pour nos théâtres. C'était la DAC 46.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pardon, Benoite, mais il y en a trois ou quatre ? J'en ai noté 4 théâtres (inaudible).

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Ah, oui !

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas grave, et peu importe, vous avez vu cette délibération. Je trouve que nous voyons, à travers cette délibération, le soutien fort de la Ville à des théâtres privés. J'en profite pour dire que l'on a inauguré cette semaine… On a posé une plaque à la mémoire de Jean-Claude Brialy sur l'Ile Saint Louis. Jean-Claude Brialy a été à la tête de la direction du théâtre des Bouffes-Parisiens dans le 2e, et qui y a toujours sa loge. C'est l'occasion de saluer le théâtre des Bouffes-Parisiens.

Si vous êtes d'accord, je propose que l'on vote cette délibération, la DAC 46. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 147

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous parlons maintenant de la DAC 147.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Il s'agit du tunnel Henri-IV. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Urban Act Crew, pour réaliser une intervention artistique sur les murs du tunnel, pour un montant de 50 000 euros, et autorisation de signer la convention attenante.

Nous n'avons pas été consultés pour cette œuvre artistique. Je sais seulement qu'elle est faite par une femme polynésienne et par un artiste…

(Intervention hors micro.)

L'autre, on le connaît très bien. Il a fait beaucoup d'œuvres, multidisciplinaires. Il est passé de l'art de la rue à l'art sur toile. Il revient à ce qu'il avait réalisé dans le tunnel. Je n'en sais pas plus.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On n'en sait pas grand-chose, car on a découvert cela dans la délibération comme tout le monde. Mais cela paraît plutôt une bonne idée, dans ce tunnel qui n'est pas très optimiste*. Cela ne paraît pas très cher payé, vu la longueur du tunnel. On regardera.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris

Exactement, Monsieur le Maire. Nous allons être sceptiques sur cette création : 50 000 euros pour du *street art*. Le street *art* est un art à part entière, normalement transgressif et gratuit, comme tout le monde le sait. Nous avons des projets qui font sens, avec un propos*. Là, on n'est pas dans ce contexte. C'est une zone dont les berges sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. Vouloir étendre la zone d'activité du *street art* à notre Marais, qui est déjà recouvert de plus en plus d'œuvres qui sont de qualité, malheureusement, de plus en plus faibles, et qui endommagent non seulement des œuvres d'exception, mais en plus le quartier.

Je trouve que cette incitation du *street art* financé par la mairie dans une zone aussi sensible ne répond pas à l'âme de notre quartier, qui est une âme historique et patrimoniale.

Nous allons voter contre cette subvention de 50 000 euros pour financer du *street art* dans un tunnel qui est assez glauque, il faut le reconnaître, mais on a vu le premier tunnel des Tuileries. Finalement, cela sort du tunnel, alors que les œuvres elles-mêmes ne sont pas trop en lien avec le quartier. En plus, dès que l'on sort du tunnel, on a des marches de partout. Je trouve que ce n'est pas approprié.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je remarque simplement que le tunnel lui-même n'est pas très patrimonial. Il y a d'ailleurs un projet de le détruire, et d'en profiter pour retrouver l'air libre, mais cela coûterait tellement cher… Désormais, ce ne serait même pas conforme au PLU. Il faudra trouver un autre projet qui pourra exister. L'agriculture urbaine dans le tunnel : cela existe dans d'autres endroits.

Il faut que l'on arrive à proposer des projets. C'est l'embellissement d'un tunnel qui est effectivement bien glauque.

Je propose que l'on mette au vote cette délibération DAC 147. Qui vote contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Il y en a qui n'ont pas voté.

La délibération est adoptée, mais c'est vrai que l'on aurait aimé avoir un peu plus d'informations, à partager avec vous.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 4 voix contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron).

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Ce sont tout de même de bons artistes.

2023 DAC 325

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération devrait réjouir l'ensemble du Conseil de Paris Centre. Je dis « du Conseil de Paris Centre », car je sais que tout le monde ici, autour de la table, est tout à fait heureux et en soutien, dans les différentes discussions que l'on a pu avoir au cours des dernières années. Ce n'est pas toujours le cas de tout le monde mais, ici, au moins, je sais que c'est le cas. Je laisse le plaisir de présenter cette délibération à Benoite.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Il s'agit de la DAC 325. C'est l'attribution de la dénomination Théâtre Sarah Bernhardt au théâtre situé 2 place du Châtelet. Je vais laisser M. le Maire commencer. Je le remercie d'avoir porté ce vœu bien avant que je sois élue ici, avec Jérôme TAILLE*, par exemple. Merci à vous tous d'avoir unanimement soutenu ce vœu à chaque fois qu'ont été évoquées les subventions de l'association du théâtre.

Je n'ai rien d'autre à dire, sauf que l'invisibilité des femmes dans l'histoire, dans l'art, dans les sciences, dans tous les domaines est vraiment d'une violence qui est, je trouve, la plus grande violence qui puisse exister. En plus, supprimer le nom d'une femme d'un édifice qui existait, c'était vraiment trop pour moi, indépendamment de son nom.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je peux ajouter quelques mots. Comme tu le dis, on a soutenu cette renomination du théâtre de la Ville, pour lui rendre le nom de Sarah Bernhardt. L'association gestionnaire ne changera pas de nom, l'association qui gère le Conseil d'administration. C'est la Maire de Paris qui a œuvré en ce sens mais tu as raison de dire qu'il y a un historique, car cela fait quelques années, et même depuis la précédente mandature – je crois que cela remonte à 2018 ou 2019 pour le premier vœu. Je me souviens de l'avoir voté, et non pas d'ailleurs à l'origine, au Conseil municipal du 4e arrondissement, avant que le Conseil de Paris ne l'adopte, je crois à l'unanimité. Certains ici siégeaient au Conseil de Paris et ont voté, ce qui n'était pas mon cas. Après lui, il y a un certain nombre d'autres vœux, qui étaient plus que des vœux.

Il a fallu un peu d'agitation, mais ce Conseil de Paris Centre m'a aidé beaucoup dans ses délibérations, tous ses votes, tous ses vœux, à porter au Conseil de Paris. Nous y arrivons.

C'est la suite logique d'allées et venues de l'histoire. Ce théâtre s'était appelé Sarah Bernhardt, pas à l'origine d'ailleurs mais à ses débuts, car c'est Sarah Bernhardt qui l'a dirigé et qui lui a donné son nom, d'abord informellement puis, petit à petit, dans les

délibérations de la Ville de Paris, on a retrouvé le nom de Sarah Bernhardt, avant de le prendre officiellement. Il a été débaptisé, rebaptisé. Il a changé de nom pas mal de fois. Ce qui avait été avancé* par pas mal de personnes, c'est que le nom de Sarah Bernhardt a été redonné puis enlevé pendant la Seconde guerre mondiale…

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Cette dénomination a été redonnée en 1947, juste après la Seconde guerre mondiale, mais ce nom a été perdu de nouveau.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Aujourd'hui, ils sont tous prêts à garder le nom du théâtre comme tel.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Le théâtre relativement proche de l'institution de la place du Châtelet, a été modifié. Cet espace que vous connaissez – j'ai eu la chance d'aller sur le chantier il y a quelques jours – va être très beau quand, enfin, il ouvrira, on espère dès le mois de septembre.

Cela va donner lieu à ces beaux projets. C'est l'occasion de le dire ici, car il y a eu un article qui ne vous a échappé, dans lequel la Maire a expliqué les intentions pour la place du Châtelet. Je crois l'avoir évoqué ici déjà. Nous souhaitons une intervention qui est relativement mineure. Des travaux concernent toute la mise en accessibilité du Théâtre de Ville, du Théâtre Sarah Bernhardt – il faut que je m'habitue à le dire maintenant – et la reprise des pieds d'arbre, et vont trouver un rail* similaire de partout sur la place, à côté du Théâtre du Châtelet, avec l'idée de désencombrer et de rendre plus accessible toute la place. On a d'ores et déjà enlevé le Kiosque des frères Bouroullec pour faire plus de place. Le kiosque à journaux sera déplacé, entre autres, pour que les circulations soient plus faciles.

Des revêtements vont être posés sur l'ensemble de la place, sur les trottoirs et la chaussée, côté Théâtre du Châtelet, sur le modèle de notre parvis Saint-Paul, qui deviendra une simple voie consacrée aux bus et aux taxis. Les piétons seront prioritaires de partout.

La fontaine du Palmier va être reprise. Tout cela se fait sur plusieurs années. La piste cyclable, côté boulevard de Sébastopol : on garde là encore un axe Préfecture, qui sera essentiellement modifié, mais avec une propriété très forte de notre mandature dont on va reparler dans ce Conseil : partout où c'est possible, sanctuariser les voies de bus. Voie de bus et taxis exclusivement côté Théâtre du Châtelet ; voie de bus créée de manière homogène, puisqu'elle n'existe pas, aujourd'hui, de manière continue, côté Théâtre Sarah Bernhardt. Ce sera dans les tout prochains mois. Cela arrive. Restez connectés. L'idée est d'avoir une place du Châtelet beaucoup plus propice aux piétons et à la possibilité de mise en scène sur la place. Cela devrait être le cas dès le mois de septembre, dans une coopération entre le Théâtre de Ville, Sarah Bernhardt, et le Théâtre du Châtelet, qui fera l'objet de représentations, notamment celle de Hofesh SHECHTER chorégraphe israélien, qui sera dès le mois de septembre sur la place.

Je ne reviens pas sur l'histoire de Sarah Bernhardt. Vous pouvez vous renseigner, ou aller au Petit Palais ; je crois que l'exposition est toujours en cours, une exposition extraordinaire sur Sarah Bernhardt. C'est gratuit et c'est merveilleux. Voilà ce que je voulais vous dire.

Corinne, qui a été mon soutien dans ce retour de dénomination.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

On a beaucoup parlé de Sarah Bernhardt, je ne vais pas y revenir. D'autres choses me posent encore question dans le projet.

Les spectacles sur la place, même avec moins de circulation, sont au milieu de la circulation. Je ne vois pas très bien ce que cela va donner. Si on interrompt circulation pendant les spectacles, pas de soucis, mais l'idée de poser les gradins, une scène, etc., aujourd'hui, même avec vos plans de circulation, je ne vois pas comment un spectacle musical peut se tenir à cet endroit-là. Première question.

Deuxième question, sur les portes de ce théâtre, qui sont aujourd'hui affreuses. Avec tout l'argent que l'on dépense dans la rénovation depuis tant d'années, comment arrive-t-on à ces portes-là ? Mais peut-être sont-elles provisoires.

Voilà mes questions.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je ne sais pas répondre sur les portes. Je ne suis pas sûr de savoir de quelles portes tu parles.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Les portes qui donnent sur la place et celles qui donnent sur le quai. Elles sont toutes blanches et moches.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

D'accord.

Je confirme ici que les travaux ne sont pas terminés. Il reste encore deux ou trois mois. Les travaux sont encore en cours. Moi-même, je suis surpris par une partie de la façade qui n'est pas terminée. Il y aura bien sûr le nom de Sarah Bernhardt qui va revenir sur la façade. Je vais regarder pour les portes. En tout cas, je confirme que les travaux sont non pas loin d'être terminés, mais qu'il y a encore pas mal de travail à faire.

Pour la scène, c'est un travail mené par Emmanuel DEMARCY-MOTA, le Directeur du Théâtre de la Ville. C'est lui qui a préfiguré cela. Bien sûr, la circulation sera interrompue côté Théâtre du Châtelet. Je ne sais pas s'il est prévu de couper le boulevard Sébastopol mais, sur les quais hauts au moins.

C'est une raison de plus pour discuter, comme je le disais en préambule, que la CTN* inclue les quais hauts. Même s'il n'est pas question de couper la circulation sur les quais hauts, pour l'instant, l'idée est que, en septembre, une partie de la circulation soit supprimée et permette d'avoir un périmètre assez large. Ce sera une représentation assumée comme étant à l'extérieur, à l'air libre, avec ce que cela comporte de bruits.

Je vous propose de revenir là-dessus.

Corine FAUGERON*, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

On sait très bien faire des spectacles en extérieur. À Orange ou Aix, il y a des spectacles lyriques en extérieur. Là, bien sûr, il n'y a pas de circulation. Le problème n'est pas l'extérieur, mais la circulation !

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pouvons-nous voter sur cette délibération, la DAC 325 ?

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Je ne veux rien rajouter.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 485 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Paris- Audiovisuel / Maison Européenne de la Photographie pour les locaux situés 5/7 rue de Fourcy (4e)

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Il s'agit maintenant de la DAC 485, Maison Européenne de la Photographie, sur la signature, avec l'association Paris-Audovisuel / Maison Européenne de la Photographie, d'une convention d'occupation du domaine public. C'est en fait un renouvellement, car elle existe déjà. C'est une convention passée pour une durée de 5 ans avec cet établissement situé au 5/7 rue de Fourcy, dans le 4e arrondissement.

C'est une surface de 2 133 mètres carrés, pour une valeur locative de 870 000 euros. La redevance versée à la Ville de Paris par l'association Paris-Audiovisuel / Maison Européenne de la Photographie, en contrepartie de l'occupation, est fixée à un montant de 1 500 euros et sera perçue à terme échu, une fois par an. L'aide en nature qui en résulte est de 868 500 euros.

Je vous demande de bien vouloir approuver la signature de cette convention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci.

Je m'empêche de dire qu'il y a une très belle exposition là-bas, que l'on a vue l'autre jour.

Sur la MEP, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité, avec 21 voix pour et 2 NPPV (Y. Roszéwitch et A. Weill).

Tu poursuis ?

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

J'en ai fini.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne aussi la Direction des Affaires culturelles, mais comme c'est une délibération solidaire, c'est Shirley WIRDEN, l'adjointe en charge des solidarités qui présente la DAC 421.

2023 DAC 421 Subventions (300.000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Bonjour à toutes et tous. Merci, Benoîte, de me prêter une de tes délibérations ! Je ne les présente pas aussi bien. Soyez indulgents. Je vais faire de mon mieux.

En l'occurrence, c'est la DAC 421, une subvention de 300 000 euros à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé, et la signature de 13 avenants et d'une convention.

Qu'est-ce que cette délibération ? C'est adossé au Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion de la Ville de Paris. L'ambition de l'enveloppe Culture et Solidarités est de soutenir des actions qui ciblent des personnes en situation de vulnérabilité, pour rendre la culture plus accessible à chacun et à chacune, de lutter contre un sentiment d'inéligibilité éprouvé par certains et de renforcer la cohésion sociale.

L'idée est aussi de faire du lien social, notamment dans les établissements d'accueil tels que, les CHRS, EHPAD, etc., et d'accéder à un public fragilisé, qui est empêché d'accéder à cette culture. C'est du gagnant-gagnant en termes de public.

Il y a plusieurs volets : culture et solidarités, culture et justice, culture et santé, avec plusieurs lieux ciblés, dont La Halte pour les femmes de l'Hôtel de Ville, dans le cadre du plan d'urgence hivernal, et aussi les seniors en perte d'autonomie et dépendants.

Nous concernant, qu'est-ce qui nous intéresse ? Nous avons la Compagnie Les Yeux d'Elsa, dans le 3e arrondissement, pour une subvention de 4 000 euros, qui organise des ateliers de danse et de chorégraphie, avec une restitution au Carreau du Temple. Nous avons aussi une subvention de 15 000 euros en faveur de la Maison de Poésie (3e arrondissement), pour l'organisation de deux programmes d'ateliers d'écriture à Paris La Santé et à la Halte pour les femmes.

Nous avons aussi une subvention de 10 000 euros à l'association Lire pour en Sortir, qui est dans le 1er arrondissement, pour un projet de médiation culturelle autour de la lecture développée à la prison de Paris La Santé.

Enfin, concernant les structures hospitalières, nous avons une subvention de 6 000 euros à l'association Concert spirituel, dont le siège est dans le 1er arrondissement, pour le programme d'une petite formation musicale et l'organisation d'ateliers de sensibilisation pour les enfants hospitalisés à Necker.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

Je ne sais plus si tu l'as dit, mais la compagnie Paradox Palace travaille notamment avec des gens qui sont en situation diverses (écoles, prisons, hôpitaux, personnes âgées ou en exclusion). Je le souligne uniquement car c'est la compagnie qui fera le spectacle en septembre. On en revient au Théâtre du Châtelet ! C'est la compagnie d'Olivier Fredj, qui va proposer le spetacle « FLOUZ » en septembre, à la suite de « WATCH ». C'est avec des personnes qui sont détenues dans des prisons, en privation de liberté et en restrictions. Je vous renvoie aussi au Théâtre du Châtelet, pour aller voir le spectacle « FLOUZ » en septembre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

On revient aux délibérations économiques, avec la DAE 19, qui concerne l'espace public.

2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €)

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Bonjour à tous.

Cette délibération porte sur l'installation de nouvelles fontaines d'eau potable sur l'espace public, dans une démarche d'accès à l'eau et d'adaptation au réchauffement climatique.

La direction des Affaires économiques souhaite financer en particulier des points d'eau sur les lieux touristiques et/ou très fréquentés. Le modèle de fontaines choisi, les fontaines à boire Mât Source, en accord avec le manifeste de la beauté parisienne, permet l'alimentation en eau potable, à boire, avec deux vasques, un système de remplissage et un système de brumisation. Il a cela d'intéressant, par rapport aux fontaines Wallace dont nous avons davantage l'habitude dans Paris Centre, d'être accessible à tous et toutes, y compris aux personnes en situation de handicap, en fauteuil roulant, et aux enfants, car il dispose de plusieurs endroits où l'on peut récupérer l'eau (trois points d'eau). Ces fontaines sont par ailleurs assemblées en Ile-de-France, par une PME de la région.

Une fontaine de ce modèle est déjà installée à Paris Centre, rue Montmartre, au croisement avec la rue d'Aboukir. Elle n'a pas un caractère patrimonial marqué, mais elle est assez sobre et elle reprend la couleur verte que l'on retrouve sur fontaine Wallace. Nous avons un très bon retour d'expérience en termes d'usage, cette fontaine étant aussi à numérique embarqué, pour connaître la fréquentation et les usages en termes de boutons appuyés. Cette fontaine semble très bien fonctionner et être très bien identifiée par les passants, d'avantage que les fontaines Wallace, qui sont d'abord vues comme un objet patrimonial, avant d'être un objet d'apport d'eau répondant à un besoin vital.

Cette délibération propose deux fontaines à Paris Centre, entre autres. J'attire votre attention sur le fait qu'elle est erronée – elle n'a pas été mise à jour suite à des échanges récents avec Paris – sur les sites proposés.

Les sites proposés dans la délibération ont été écartés à notre niveau, pour des raisons de cohérence patrimoniale. Les sites proposés initialement étaient dans des secteurs très patrimoniaux de Paris. Nous avons souhaité ne pas faire de mélange, en termes de style. Nous avons donc proposé d'autres endroits, qui sont dans des styles d'aménagement plus récents, avec la modernité qui était plus facile à intégrer.

Les deux sites ne sont pas inscrits dans la délibération mais je vous les donne : la première rue de la Monnaie, à proximité de la Samaritaine, sur la place qui a été refaite – cela ira très bien à cet endroit – et la seconde à proximité de la place de la République, pas sur la place elle-même mais au niveau du métro Temple. C'est un lieu très fréquenté par les piétons. Nous avons une grande place libre au niveau de la bouche de métro. Cela permettra d'avoir une fontaine très visible et donc très accessible.

Je vous propose donc de voter cette délibération DAE 19.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Cela s'inscrit dans une démarche Climat. Cela fait partie de ce qui ressort des actions proposées pour le centre de Paris. Il s'agit de participer à cette opération menée par Eau de Paris, pour mettre en place les fontaines à eau publiques pour sortir de l'usage du plastique à usage unique, qu'Audrey PULVAR porte aussi dans le cadre de la restauration collective.

Je vous propose de voter cette délibération DAE 19. Pas de demande d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous poursuivons avec une autre délibération. La DAE compte une grande diversité de projets. En l'occurrence, il s'agit de conventions et de subventions avec des structures d'insertion par l'activité économique. Elle est présentée par Jacques BOUTAULT, adjoint en charge de l'ESS.

(Échanges hors micro.)

Nous allons plutôt de passer à la suivante, la DAE 145, sur l'Hôtel de Lauzun, présentée par Boris JAMET FOURNIER.

2023 DAE 145 17 Quai d'Anjou (4e) Hôtel de Lauzun - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut d'Études Avancées de Paris

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Cela concerne l'institut d'Études Avancées, dans le 4e arrondissement. J'étais très pressé de vous présenter cette délibération. Cela fait 10 ans que l'Institut d'Études Avancées est installé à Paris, depuis 2013. C'est un lieu assez magique, en tout cas assez unique, puisqu'il permet à des promotions de chercheuses et de chercheurs, notamment en sciences sociales, qui travaillent tous et toutes sur des problématiques très différentes, de venir, pendant 1 an, dans une sorte de parenthèse enchantée dans leur carrière, de travailler ensemble sur leur sujet.

Cet Institut d'Études Avancées est soutenu par un certain nombre de structures fondatrices : la Ville de Paris, qui est son principal sponsor, mais aussi la Région, la Fondation de la Maison des Sciences de l'homme, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, ainsi que d'autres structures. C'est un lieu tout à fait particulier. C'est un lieu unique, mais pas totalement unique, car les Instituts d'Études Avancées sont un réseau. Il y en a ailleurs en Europe et dans le monde. Celui de Paris est relativement recherché et prestigieux, notamment car il est à l'Hôtel de Lauzun, un endroit relativement prestigieux, très patrimonial. Entre ces belles vieilles pierres, j'imagine qu'il fait très bon faire de la recherche et échanger avec ses collègues.

La Ville continue à soutenir cet institut. Cela dit, peut-être que pour faire de la recherche, c'est très agréable d'être dans les vieilles pierres de l'Hôtel de Lauzun, mais il y a peut-être d'autres lieux dans Paris qui sont plus adaptés, pour mettre dans l'Hôtel de Lauzun qui aurait un réel ancrage avec ce lieu très patrimonial. Il se trouve que la convention d'occupation de l'Institut d'Études Avancées s'achève le 31 août 2023. La Ville a commencé à imaginer d'autres lieux dans Paris – on espère dans Paris Centre, mais on ne peut pas le garantir.

Il est proposé de les maintenir dans ce lieu. Il n'est pas question de mettre en péril l'Institut d'Études Avancées en le chassant de l'Hôtel de Lauzun, mais y compris avec son management et sa présidente, qui a changé il y a environ 1 an, l'Institut d'Études Avancées est ouvert à investir un autre lieu, même si j'avoue qu'ils sont très confortables dans l'Hôtel de Lauzun. Je suis sûr qu'ils se feront à un prochain lieu, peut-être sera-ce l'occasion de travailler avec la communauté locale, les voisines et les voisins, qui découvriront cette espèce d'O.V.N.I. et qui profiteront eux aussi des recherches et des conférences de l'Institut d'Études Avancées.

Pour l'instant, ils sont dans notre 4e arrondissement, à côté de la Seine. On espère les y garder le plus longtemps possible.

Je vous invite à voter cette convention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Je salue l'IEA car, à chaque fois que je leur ai proposé une conférence, ils ont sauté sur l'occasion pour l'organiser, avec beaucoup de talents. Nous avons fait une conférence sur le genre et la pandémie, sur les femmes et la recherche. Cela a été un vrai bonheur. Ils ont mis tous leurs talents à contribution de la Mairie.

C'est bien de les soutenir.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Absolument. Il y a eu aussi un projet, qui n'est pas seulement une conférence, sur la question de la place des femmes dans la place publique. Il y a eu une déambulation avec une compagnie de danse, qui était formidable.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci.

C'est d'ailleurs l'occasion de faire un petit hommage à la présidente sortante, Dominique SCHNAPPER, qui a été remplacée par Bettina LAVILLE, qui est une excellente présidente. Dominique SCHAPPER était présidente de l'IEA et du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme dans le 3e arrondissement.

Sur la DAE 145, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous arrivons à un tournant de ce Conseil de secteur. Pardon, j'ai oublié que nous devions revenir en arrière.

2023 DAE 118 Subventions (367 000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique

Jacques BOUTAULT, Adjoint en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et remploi, de la condition animale et de la résilience

Je voulais avoir le temps de prendre connaissance de cette délibération afin de pouvoir vous la présenter. C'est une délibération que l'on peut qualifier de « marronniers », tant elle revient fréquemment à l'ordre du jour de notre Conseil de secteur.

Elle propose d'aider les structures d'insertion par l'activité économique à pouvoir continuer leur œuvre, c'est-à-dire produire de la richesse, tout en remettant le pied à l'étrier aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Vous savez que ces structures ne sont pas rentables sans un petit coup de pouce public, car elles ont d'abord pour objet de venir en aide aux personnes chômeuses de longue durée ou éloignées de l'emploi parce qu'elles n'ont pas le choix ou vivent à la rue et ont beaucoup de mal à s'intégrer à notre société. L'activité économique proposée par ces structures y contribue.

Il y en a une petite dizaine. La délibération propose d'attribuer à ces 11 structures 367 000 euros, certaines dans les 12e, 14e et 20e arrondissements, et le montant pour Paris

Centre étant imparti pour une seule d'entre elles : *Un Monde Gourmand*. C'est une entreprise d'insertion créée en 2005 et située dans le 2e arrondissement. Elle exerce des activités de traiteur solidaire. Elle possède également une cafétéria, dans laquelle je vous invite à venir déjeuner, comme c'est le cas de Véronique LEVIEUX régulièrement. On s'y croise parfois.

Le Monde Gourmand sait allier une cuisine de qualité à un accueillant toujours très chaleureux. Y travaillent des personnes qui remettent le pied à l'étier, pour retrouver leur place dans la société. Je pense qu'il est tout à fait légitime que, à ce titre, nous puissions les aider à poursuivre leur activité par une subvention de 50 000 euros pour l'ensemble de l'année. Je crois que c'est de bonne œuvre de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Jacques.

C'est presque *Le Monde Gourmand* qui a sauvé *La Soupe Saint-Eustache*, puisqu'il fait désormais la cuisine de préparation pour *La Soupe Saint-Eustache*, avec un système de tri-porteurs.

Jacques BOUTAULT, Adjoint en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et remploi, de la condition animale et de la résilience

Tout à fait. Ils sont solidaires, y compris vis-à-vis de structures « fragiles», en parlant de *La Soupe Saint-Eustache*.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On va poursuivre dans le futur, puisque l'on va pouvoir adapter un budget participatif pour cette cuisine d'insertion.

Sur la délibération DAE 118, qui votre contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous revenons à ce tournant, que j'annonçais au début du Conseil, celui où l'on entre dans une série de délibérations qui portent sur la vie scolaire.

Nous allons parler de la Vie scolaire. C'est Karine BARBAGLI qui va présenter ces délibérations.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, Monsieur le Maire.

Trois délibérations concernent la DASCO ce soir. Je m'en réjouis.

2023 DASCO 2 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

La première concerne le temps périscolaire, le temps des activités périscolaires qui ont lieu les mardis et les vendredis dans toutes les écoles maternelles et élémentaires parisiennes.

Je rappelle que ce sont des temps gratuits pour les familles. Ces TAP sont animés parfois par ces animateurs DASCO, mais également par des intervenants extérieurs.

Ces intervenants extérieurs sont sélectionnés dans le cadre de marchés publics, mais également d'appel à projets. Ce soir, cela concerne l'appel à projets pour l'année scolaire 2023-2024. 76 organismes ont été retenus. Je ne vais pas tous les énumérer ; ceux qui nous intéressent sont ceux de Paris Centre. Huit organismes assureront 9 ateliers dans 9 écoles, avec un axe portant sur l'arrivée des JOP 2024, notamment avec l'atelier de la Ligue de l'Enseignement, « Lumières sur les Jeux olympiques », ou encore un nouvel atelier avec une structure club visant à un éveil linguistique et sport. Ici, à Paris Centre, c'est toujours sport et culture ou sport et langue, et jamais sport seul. Il y a également Emmaüs Alternatives, pour un atelier d'apprentis avec les écoles de l'UNC*, qui viennent d'être labellisées E3D et qui poursuivent son label de plus en plus haut.

Je voulais également souligner un très bel atelier car j'ai participé à la commission qui a retenu cet atelier. C'est l'atelier L'*International*, qui se trouve à Turenne, pour le pôle de l'enseignement de l'UNESCO.

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées : je vous invite à voter cette délibération, pour un montant de 942 220 euros.

On visite régulièrement ces TAP, qui sont une richesse pour les enfants de tous les quartiers.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. C'était la deuxième DASCO de l'année 2023.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DASCO 45 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros).

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Cela concerne les collèges. C'est une délibération que nous passons quasiment à chaque Conseil, avec une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant de 155 030 euros – nous ne sommes pas concernés pour les collèges de Paris Centre –, mais également une subvention d'équipement pour un montant de 106 280 euros – nous ne sommes pas concernés non plus.

Il y a quelques travaux également pour François Couperin. Il s'agit de la pose d'un limiteur de corrosion dans la chaufferie. Et une dotation de fonctionnement qui est donnée chaque année et qui permet aux collèges de financer des petits travaux avec les agents du collège. Ainsi, chaque collège public reçoit 1 175 euros dans le cadre de ces dotations de fonctionnement, pour un montant de 99 875 euros.

Je rappelle que nous avons cinq collèges qui en bénéficient à Paris Centre, puisque deux autres sont en cité scolaire et ne sont donc pas concernés par cette délibération.

Je vous prie de bien vouloir voter ces dotations.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

Sur la DASCO 45, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Il y avait dans votre ordre du jour une autre délibération, la DASCO 73 qui portait sur la dénomination d'une école. Comme c'est un travail que nous devons mener avec l'école, nous avons demandé à la repousser, pour que ce travail puisse avoir lieu. Elle n'est donc pas à l'ordre du jour. Elle revient dans quelques mois, lorsque le travail sera prêt.

2023 DASCO 77 Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Un sujet qui me tient à cœur, les projets Oasis de Paris Centre, et en particulier une convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris, le CAUE 75, qui va nous aider, comme il l'a déjà fait, à accélérer et transposer* le programme Oasis, puisqu'il mène toute la phase de concertation avec la communauté scolaire, avec les enfants, les enseignants, les parents et le planning scolaire. Cela aboutit à des petits livrets de programmation, à partir desquels travaillent les services.

C'est très intéressant de pouvoir partir des idées des enfants, de leurs rêves de ce que serait une cour de récréation, qui sont parfois bien loin de ce qui existe. Grâce au CAUE, nous pouvons avoir des cours d'école, rafraîchies. C'est un travail très fort à Paris dans le cadre de nos actions pour le Climat.

Nous voyons bien aujourd'hui l'intérêt d'avoir des cours rafraîchies et que le bitume ne restitue plus la chaleur. C'est également un travail autour de nouveaux espaces, dans les cours, qui permettent de désengorger ces cours et de laisser la place à toutes et tous. Je vous invite de nouveau à visiter la cour des Quatre-Fils, qui est ouverte les samedis, ainsi que la cour d'Argenteuil. Cet été, trois cours Oasis ont été réalisées.

Nous avons une très belle programmation à venir. Cet été, ce sera Béranger, la Jussienne et Saint-Merri sur une deuxième partie de cour Oasis pour la maternelle. On sent vraiment la différence dans ces cours ombragés, en terre pleine lorsque c'est possible.

Je vous invite à voter ces conventions de partenariats avec le CAUE 75, qui est vraiment un acteur avec de l'expérience, unique en son genre, pour des cours Oasis à Paris.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Karine.

Je suis fier d'animer la visite d'une délégation italienne de directeurs d'administration de villes italiennes qui sont venus voir les cours Oasis.

Je vous propose de voter la délibération DASCO 77. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Nous avons une délibération qui concerne la DDCT, la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires.

La délibération porte sur le Fonds d'animation locale, ce qui nous permet de subventionner, en dehors des circuits traditionnels, des associations très locales

2023 DDCT 30 Subventions (15.000 euros) à 12 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée à Paris Centre

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Cela concerne le Fonds d'animation locale, qui était jadis le Fonds du Maire. C'est sur candidature que sont attribuées les subventions pour Paris Centre. C'est, je crois, en fonction du nombre d'habitants. C'est réparti dans les arrondissements en fonction du nombre d'habitants.

Légalement, en respectant les règles publiques locales : il faut que cela respecte un certain nombre de valeurs.

Pour Paris Centre, nous en avons retenu 12. Ce sont 15 000 euros répartis. Ce n'est pas beaucoup. Il y a deux nouvelles demandes, à qui nous avons attribué une subvention : l'association socio-culturelle de l'école de Quatre-Fils, pour 1 000 euros. L'association Bach Collegium Paris : c'est une nouvelle demande. Il s'agit de diffuser de la musique baroque au plus grand nombre, et participer ainsi à la vie culturelle parisienne, pour 500 euros.

Pour l'une d'entre elles, c'est une reconduction, à hauteur de 600 euros.

Le Centre d'action sociale protestant dans la région parisienne : c'est un renouvellement, mais on a baissé légèrement (500 euros), de manière à pouvoir attribuer une subvention à d'autres.

Centre scolaire sportif de l'école Beauregard : ce n'est pas du tout sportif, et ce n'est pas non plus scolaire, mais cela s'appelle ainsi ! C'est une association qui est hébergée par le centre scolaire. C'était d'abord un crédit Bloche, à hauteur de 3 000 euros, alors que cela ne concernait que sept élèves, qui en plus payaient. D'un commun accord, nous avons décidé de ne pas tout enlever – ce n'était pas possible de tout retirer d'un coup –, mais de réduire à 500 euros et de le faire passer au FAL.

La Croix rouge française : c'est une nouvelle demande. Attribution de 2 550 euros.

La Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture : c'est une reconduction à l'identique (5 000 euros).

La Compagnie, c'est une nouvelle demande. Il s'agit de développer l'art dans l'espace public.

En Avant Marche : c'est une proposition de balades contées et clownées, avec un ancrage territorial à Paris Centre.

La France généalogique, pour 500 euros. Cela mobilise beaucoup de seniors, qui font des recherches pour eux-mêmes et des recherches historiques.

La Quatrième Café, dans le 4e arrondissement : nouvelle demande.

Paris marche: reconduction pour cette activité sportive de marche.

Podium : Paris, la chorale, à hauteur de 500 euros.

Voilà les 15 000 euros que je vous demande de bien vouloir approuver.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

Le projet de la Croix rouge permet de vous dire, avec Shirley qui soutient très fortement ce grand et beau projet que de faire aboutir la future épicerie sociale. On a bien avancé. C'est un très gros objectif que l'on suit depuis des années. Je me réjouis de cette subvention.

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de question. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 1 voix.

Le reste de ce Conseil est pour.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité, avec 22 voix pour et 1 NPPV (K. BARBAGLI).

Nous poursuivons avec la DDCT 79 qui concerne les Jeux Olympiques de Paris.

2023 DDCT 79 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Cela concerne surtout les redevances de location des établissements municipaux, la location des salles. Cela méritait d'être revu. D'autres arrondissements ont dû, de même, revoir des tarifs. J'ai vu que, finalement, les tarifs étaient assez homogènes d'un arrondissement à l'autre, pour le même type de salle.

Voulez-vous un exemple ou nous votons ainsi ?

Nous votons donc pour la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Comme tu le dis, c'est l'occasion de revoir des tarifs qui n'avaient pas changé et de faire en sorte que les locations plus prestigieuses puissent, en fonction des revenus, malheureusement plus hauts pour les habitants de Paris Centre, que ce soit la Halle des Blancs Manteaux, la grande salle patrimoniale de Paris Centre,

S'il n'y a pas de question ou de débat, je vous propose de voter sur la délibération DDCT 79. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Pour la salle Jean Dame, c'est une autre procédure car la salle est administrée par la Direction de Jeunesse et des Sports.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

C'est la DJS.

Il y a une augmentation des salles. Des personnes ont l'habitude de louer des salles pour des événements : c'est en augmentation, tout de même.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pour les locations de salles, les tarifs sont encore très intéressants pour les mairies. Je rappelle que nous mettons à disposition gratuitement la Halle des Blancs Manteaux et la salle Jean Dame lorsque l'objet de la manifestation est d'intérêt général.

Karine BARBAGLI*, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

La salle des fêtes et des mariages de la Mairie, la salle Jean Dame et la Halle Des Blancs Manteaux sont disponibles et ouvertes pour les écoles, pour les fêtes, avec les

représentations de spectacle et les chorales sur cette fin d'année. C'est très actif. Les écoles remercient vraiment la mairie de mettre ces salles à disposition.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose que nous changions de sujet, en passant aux espaces verts.

2023 DEVE 44 Appel à projets Jardins Relais 2023 - Subventions de 57 930 euros à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Merci, Monsieur le Maire.

Le dispositif Jardins Relais a été imaginé en 2022. Tous les jardins partagés ont été sollicités par ce projet, pour savoir s'ils étaient prêts à participer à la formation de végétaliseur* et à la mutualisation de leurs outils, de leur expérience et de leurs moyens. C'est l'idée du projet.

Ce dispositif est là pour soutenir la mise en réseau entre citoyens et jardiniers. On essaie de multiplier le nombre de personnes qui vont travailler sur une place publique, car nous avons un objectif à atteindre et nous n'avons pas tout à fait le personnel nécessaire et les moyens pour le faire.

Cela existe depuis le début : quand l'idée des Jardins partagés est apparue, c'était aussi pour multiplier les espaces verts dans le tissu urbain.

Il s'agit d'entretenir, voire de développer la biodiversité, devenue un enjeu majeur de la ville. En lisant cette délibération, cela m'a donné une idée : ici, à la mairie, depuis que c'est devenu Paris Centre, nous n'arrivons plus du tout à faire vivre notre Comité des amis de la biodiversité, qui n'a pu se réunir que deux fois en trois ans, alors que, normalement, nous nous réunissions une fois par trimestre. Je me dis que l'on pourrait trouver une association qui se chargerait de réunir ce Comité des amis de la biodiversité. C'est exactement ce pour quoi il a été créé.

57 930 euros vont être versés à 24 associations qui ont proposé des projets. Quels sont ces projets ? ScientiTech, structure ouverte à toutes et tous, RénoTech, pépinière, matériauthèque, jardinière. D'autres se lancent davantage dans la formation, avec l'achat de supports pédagogiques ou l'obtention d'espaces et de lieux d'accueil pour des nouvelles formations.

Voilà ce que proposent ces 24 associations. Il y en a 4 dans le 20e, 5 dans le 19e, 4 dans le 18e, 4 dans le 14e, 3 dans le 12e, 3 dans le 11e, 1 dans le 5e, et une à Paris Centre. C'est la Régie de quartier qui propose de créer un espace d'accueil pour faire une formation. La Régie de quartier n'a pas de lieu. Normalement, ils vont faire cela dans un jardin mais ce n'est pas un jardin partagé. Dans les autres arrondissements, le lieu est dans un jardin partagé.

Ils ont demandé 2 800 euros, ce qui ne correspond qu'à 9 % du budget général du projet, pour faire une formation en lien avec la biodiversité.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Corinne,

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Je laisse la parole à Audrey PULVAR sur un sujet relatif à l'alimentation durable.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Mairie de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts

Il s'agit d'attribuer une subvention à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarités alimentaires vers une alimentation durable.

Ces structures organisent des ateliers de sensibilisation et d'animation, avec des débats, des ateliers sur les éco-gestes et des recettes anti-gaspi.

Je vous propose donc de voter cette subvention de 66 180 euros à destination de ces 7 associations, dont 5 000 euros à l'association Biocycles.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Audrey.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DEVE 48 Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

La délibération suivante concerne la restauration collective parisienne et la sortie des plastiques, comme on a pu en parler il y a quelques jours.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Mairie de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts

Il s'agit d'une délibération portant sur l'accompagnement de la stratégie de sortie des plastiques dans la restauration collective, l'ensemble des plastiques, et pas seulement, comme le demande la loi, les plastiques à usage unique, mais toutes les formes de plastique. Les écoles et les gestionnaires en général sont plus ou moins avancés sur ce sujet. Paris Centre nous a par exemple demandé une subvention pour l'achat de robots batteurs, qui permettent de cuisiner maison, et notamment de réaliser des desserts maison pour les convives de la restauration collective parisienne.

Cela permettra à Paris Centre, je l'espère, de concourir au prochain Trophée de la restauration collective durable, que nous avons organisé la semaine dernière – Paris Centre n'avait pas concouru, en tout cas pas pour la catégorie Dessert. Si je vous le dis, c'est parce que le dessert lauréat, celui du 10e arrondissement, était particulièrement savoureux. Il l'a remporté en fonction de ses qualités, sublimées par une mousse chantilly maison réalisée grâce à ces robots batteurs, que nous avions subventionnés !

Je vous invite donc à voter cette subvention, pour que les Parisiens et Parisiennes de Paris Centre puissent manger encore mieux, et peut-être avoir de superbes desserts, comme dans le 10e. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. En attendant, ils mangent des salades de fruits !

Audrey PULVAR, Adjointe à la Mairie de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts

Ce n'est pas mal aussi !

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Sur la DEVE 48, qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

L'année prochaine, nous allons pouvoir déguster un succulent dessert.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Mairie de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts

J'espère !

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Si l'on parle de l'alimentation des plus petits, on va parler aussi des crèches. Karine, tu reprends la parole pour un certain nombre de délibérations qui portent sur les crèches et les modes de garde des tout-petits.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je vais tenter de regrouper les cinq délibérations. Les trois premières concernent des subventions pour des crèches associatives avec lesquelles nous travaillons.

2023 DFPE 50 Subventions (394 333 euros), avenant n° 3 à l'Association des Cités Caritas (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 53 Subvention (96 051 euros), avenant n° 3 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e)

2023 DFPE 123 Subvention (15 382 euros), avenant n° 3 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2023 DFPE 129 Subventions (845 932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

2023 DFPE 139 Subvention (974 496 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

La première est une crèche associative des Cités Caritas, qui est liée au CHRS Saint-Martin. C'est une crèche familiale. La dernière subvention votée pour cet établissement lui a permis d'améliorer l'assise de sa structure en juillet 2023, pour avoir un grand point d'accès. Les assistantes maternelles liées à cette crèche familiale étaient surtout dans le 11e et le 12e et peinaient à être remplies. Le taux de remplissage était de 36 %, ce qui est très faible. La subvention est d'un montant de 99 240 euros, et c'est la DFPE 50.

Je continue avec la DFPE 53, qui concerne l'association Centre d'action sociale protestant avec la structure multi-accueil La Clairière, rue Greneta, qui se trouve vers la rue Montorgeuil. On travaille de plus en plus avec cette structure, qui va d'ailleurs nous aider

face à la pénurie de places de crèches que nous connaissons actuellement, avec une subvention de 96 051 euros. Avec Mme la directrice, on travaille très bien.

Ensuite, nous avons la DFPE 123, qui est une subvention à l'association Crèche parentale du Marais. Je ne vous rappelle pas la différence entre une crèche parentale et une crèche familiale. La Crèche parentale du Marais est la première que nous avons à Paris Centre. Elle accueille 10 enfants. Il s'agit d'une subvention de 15 382 euros.

Je souligne au passage que cette crèche va pouvoir mutualiser le magnifique jardin oasis que le Conseil de Paris a permis de créer récemment. C'est un joli lien du quartier qui est en train de se tisser. Les petits de la crèche parentale, qui n'est pas loin, pourront aller profiter de la fraîcheur de la cour des Barres qui est juste à côté.

La DFPE 129 est une subvention pour les Relais Petite Enfance. Qu'est-ce que les Relais Petite Enfance ? Ce sont des lieux d'accueil pour les assistantes maternelles, avec les enfants, les éducatrices de jeunes enfants aidées d'une association, par exemple l'association Livre.

Nous avons deux subventions pour des associations qui accueillent les Relais Petite Enfance : le CASP, avec la partie Relais Bulle d'Air qui travaille en Relais Petite Enfance, et l'association Crescendo, qui intervient dans le 1er arrondissement, au centre Paris Anim', et également au centre Paris Anim' Simon Lefranc dans le 4e. Cela fait pour Paris Centre une subvention à hauteur de 845 942 euros à ces associations, qui permettent d'avoir ces temps collectifs dans la semaine.

Pour finir, la subvention aux lieux d'accueil enfants et parents. La subvention est de 974 496 euros. Cela concerne essentiellement La Bulle d'Air, structure absolument magnifique. Je crois qu'il y a des portes ouvertes le 24 juin. C'est un lieu qui dispose d'un regard un peu spécialiste de psychologue sur les enfants, sur leurs comportements, un lieu où les parents peuvent aussi avoir des conseils. C'est vraiment l'une des priorités du Centre social d'action social protestant La clairière.

Je vous propose d'adopter ces cinq délibérations pour la petite enfance de Paris Centre. Haut les cœurs !

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Bravo. Si vous voyez des petits enfants s'éveiller parfois dans la salle du haut, au 4ème étage c'est grâce à ces structures d'accueil.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous accueillons un Relais Petite Enfance dans la salle polyvalente.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'était donc les délibérations 50, 53, 123, 129 et 139. Je vous propose de les voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Cela concerne l'aide aux associations œuvrant dans le domaine du sport et dont l'action s'exerce au bénéfice des usagers et des usagères de la ville de Paris. Pour la détermination des subventions, je crois que vous savez comment on procède, je n'ai pas besoin de le

redire. Nous avons un certain nombre de critères, sur le nombre d'adhérents, l'aide qui est proposée, les *activités,* etc.

Les associations qui ont été retenues pour Paris Centre sont GRS Paris Centre, Rollers et Coquillages, ou Paris Skate Culture Il y a les associations qui sont signataires de conventions pluriannuelles d'objectifs : la GRS pour un montant de 41 000 euros ; Rollers et Coquillages, que vous connaissez bien et qui propose du roller sur Paris Centre, pour 8 000 euros ; Paris Skate Culture proposant du roller et du skateboard sur Paris Centre, pour 27 000 euros, qui participe également à toutes les animations sportives.

Ensuite, il y a les associations investies localement pour le développement de la pratique sportive mais qui ne sont pas en convention pluriannuelle d'objectifs : Viking Club Paris pour 5 500 euros, essentiellement du football, mais aussi du basket ; l'association sportive scolaire du lycée professionnel Abbé Grégoire, 700 euros ; les Gaillards Parisiens (inaudible*) ; les Front Runners de Paris, pour 2 500 euros ; l'association Aqua B Développement 75 pour 2 000 euros, de la gymnastique aquatique ; NRGY 2000 pour 750 euros, omnisports* surtout pour les seniors ; association sportive scolaire du lycée Sophie Germain pour 900 euros ; Lutèce Echecs pour 2 000 euros ; Paris Bungy pour 500 euros ; association sportive scolaire du lycée Turgot avec sa section sport, pour 2 000 euros ; le Judo Jujitsu makoto pour 1 000 euros.

Vous aurez peut-être remarqué que ne figurait pas l'association Sportive Paris Centre, qui viendra plus tard. Pourquoi ? Parce qu'elle n'a jamais signé la convention d'occupation des locaux et ne dispose pas de convention pluriannuelle d'objectifs. En réalité, il leur est demandé de rendre des comptes sur les actions réalisées. Je les ai reçus plusieurs fois, j'ai voulu les sauver à tout prix, j'ai des e-mails.

(Échanges croisés inaudibles.)

Benoîte LARDY, Adjointe au Maire en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Nous avons essayé de joindre le président, mais le président est en Corse. Depuis des années, ni son téléphone ni ses coordonnées ne figurent dans nos contacts… On a essayé de préparer le mieux possible la convention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Tu nous donnes une information tout à fait pertinente. Si l'on veut se réunir et *trouver une solution* je pense que cela sera utile.

Benoîte LARDY*, Adjointe au Maire en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

D'accord. Je pense que l'on va pouvoir voter pour ces subventions de 94 050 euros pour les 15 clubs sportifs de Paris Centre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

C'est la DJS 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Tout le monde vote pour.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DJS 76 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (281.000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous passons à la DJS 76 qui touche à beaucoup de directions : DDCT, DSOL, DAC, DFPE. C'est une subvention d'un montant de 281 000 euros. Nous avons une subvention dans notre arrondissement qui nous concerne pour un montant bien moindre de 2 000 euros. C'est un projet financé du Centre d'action sociale protestant dont on a déjà beaucoup parlé dans ce Conseil et dont le dynamisme est remarquable. En l'occurrence, c'est un projet qui s'appelle « On Paris ? », que je ne connaissais pas, qui propose à des jeunes de travailler sur différents supports numériques et d'afficher les images interactives qui ont été produites au Centre social *même,* avec le Centre d'action sociale protestant. Participe aussi à ce projet la Maison du geste et de l'image, institution de Paris Centre.

Je vous propose de voter cette délibération DJS 76. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 37 Location de l'immeuble 11-13 rue au Maire (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP - Avenant au bail emphytéotique

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous allons nous intéresser maintenant à la Direction du Logement et de l'Habitat.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

C'est une délibération un peu technique qui va me permettre de faire un point sur un projet qui me tient à cœur, qui est le projet de réhabilitation de l'immeuble 11-13 rue au Maire. Nous avons voté l'ensemble de ce projet ici même en novembre 2022. C'est un immeuble de logement qui, à terme, comportera 8 logements sociaux, et qui nous a permis, par le biais de son acquisition, de sauver le Tango, structure LGBT, mais également son activité qui est reprise depuis par un collectif associatif qui s'appelle le collectif Tango 3.0, un de nos interlocuteurs privilégiés pour l'étude de la réhabilitation de cet immeuble afin de pouvoir faire un outil qui correspond à leurs besoins et à l'idée qu'ils se font de ce lieu.

C'est une délibération très technique puisqu'il s'agit d'intégrer, à l'intérieur de l'enveloppe* du bâtiment, qui faisait l'objet de la délibération de novembre 2022, une parcelle de 7,10 mètres carrés, qui a une emprise sur l'espace public et qui n'est plus utilisée par l'espace public. Il y a donc un accord pour délester cette parcelle et l'intégrer dans l'enceinte pleine et entière du projet. C'est tout l'objet de cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Aurélien VERON, Conseille de Paris,

Je voudrais rappeler que malgré l'agrément municipal un peu tardif, nous avons l'objectif d'aller le plus vite possible pour faciliter la continuité d'activité. Nous voterons pour.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Nous sommes d'accord avec cet objectif.

Aurélien VERON, Conseille de Paris,

Je tiens à préciser que sur trois votes concernant le Tango, deux favorables et un vote négatif sur cette délibération.

(Échanges croisés inaudibles.)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 2 NPPV (V. Levieux, S. Wirden).

2023 DLH 81 Location de l'immeuble 7-9, rue des Minimes (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique

2023 DLH 146 Location de l'immeuble 7, rue aux Ours (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Je vais regrouper la DLH 81 et la DLH 146, qui sont deux immeubles dans le centre de Paris, puisqu'il s'agit de deux nouveaux projets de logements sociaux : un projet qui prendra place au 7-9 rue des Minimes et un projet qui prendra place au 7 rue aux Ours.

Au 7-9 rue des Minimes, il s'agit d'un bâtiment propriété du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui était historiquement utilisé pour déposer les archives de l'AP-HP, pour un service du CASVP, ainsi que pour un service du Fonds de solidarité logement. Ces entités sont toutes parties et ont libéré les locaux en 2019, en même temps que la Ville déployait un centre d'hébergement temporaire géré par l'association France Horizon. Ce bien a fait l'objet de négociations par le CASVP. Le CASVP est une entité à part de la Ville, qui a son propre patrimoine. Ce bien a été vendu à la Ville pour un montant de 6,5 millions d'euros. C'est un bâtiment assez particulier, qui fait 820 mètres carrés au sol et qui est composé de 7 bâtiments sur deux étages à chaque fois. Il est totalement biscornu et alambiqué, ce qui fait que le bâtiment est composé de 1 390 mètres carrés et a donné un peu du fil à retordre à nous tous, dans la délibération, pour pouvoir nous proposer un projet de réhabilitation et de logements sociaux. D'ailleurs, ce projet est un projet dynamique.

La deuxième délibération concerne le 7 rue aux Ours. Il s'agit d'une préemption intégrée dans un deal entre deux bailleurs privés qui voulaient acheter cet immeuble composé de 2 locaux commerciaux et de 12 logements occupés. Dans le cadre de notre droit de préemption, nous avons pu acquérir cet immeuble pour un montant de 3 550 000 euros. L'immeuble sera géré par Paris Habitat, qui aura en charge de (inaudible*) sur place ou ailleurs les locataires de cet immeuble si c'est leur logement à titre principal, l'objectif étant de pouvoir réhabiliter cet immeuble à terme.

Ce sont deux délibérations qui sont des bons signaux pour le maintien de la mixité sociale et du parc locatif de logement dans Paris Centre.

Aurélien VERON, Conseille de Paris,

Sur la délibération 81, c'est un grand ensemble qui va, à terme, permettre de fournir 14 logements sociaux. Au coût d'acquisition de 6,5 millions, il faut ajouter les travaux qui sont évalués au bas mot à presque 6 millions d'euros, donc on passe à 13 millions d'euros, acquisition plus travaux, avec un bail emphytéotique. On a souhaité abaisser de 5 136 000 à 340 000, donc c'est 4,8 millions d'économies immédiatement pour la compensation de la non-atteinte de l'objectif. Les logements qui vont sortir sont des logements très sociaux et sociaux, pas du tout des logements PLS qui sont des logements sociaux laissés aux classes

moyennes. Être à 12,5 millions avec zéro retour pendant 65 ans pour avoir un ensemble sans mixité de catégories très précaires de logement, et zéro revenus pour la Ville de Paris pendant 65 ans.

La DLH 146 est une préemption, un immeuble qui peut être pris par un promoteur et mis à la location ou à la vente. Encore une fois, vous réalisez un parc privé sur le territoire pour en faire des logements sociaux. Vous réduisez le parc locatif, vous voulez maintenir la pression à la hausse du prix au mètre carré. Sur les deux DLH, nous allons voter contre.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Sur la délibération 81, je ne sais pas comment vous avez calculé le montant de travaux. Les 6,5 millions, c'est le coût de l'acquisition, mais le coût des travaux n'est pas encore budgété, donc c'est un chiffre qui me paraît largement surestimé par rapport à ce projet. C'est peut-être une petite difficulté de lecture sur ce dossier.

Sur la rue aux Ours, comme toujours, vous dites qu'il faut laisser les vendeurs de biens acheter des immeubles et les réhabiliter, ce qui est l'occasion de mettre les gens à la rue pour régler le problème des logements à Paris. C'est toujours la même chose, c'est expliquer aux classes moyennes et populaires, que c'est en les laissant entre les mains du marché et à la main invisible du marché locatif et des bons propriétaires que vous allez réussir à régler le problème du logement dans la capitale. On n'aurait jamais osé faire ça pour pouvoir régler le problème du logement à Paris. Nos projets ont dépassé largement les objectifs en matière de logements sociaux que nous nous étions fixés il y a quelques années. Nous avons de nouveaux objectifs qui s'appuient sur la production de logements sociaux. C'est une politique que nous menons et qui semble utile et plébiscitée par les Parisiennes et les Parisiens. Ce n'est pas de la politique vaine. La politique que nous soutenons aura des effets et, a priori, aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas mais à force de pédagogie, pour ce type de délibération.

Aurélien VERON, Conseille de Paris,

Vous parliez de pénaliser les propriétaires. Je rappelle que certains bailleurs sociaux parisiens travaillent dans la même zone d'expulsion que les locataires…

(Protestations.)

Les méthodes des bailleurs sociaux ne sont pas toujours transparentes. Le résultat est que les classes moyennes n'ont pas accès aux logements sociaux, et ceux qui pouvaient se loger sont expulsés. C'est un choix de changement sociologique forcé pour un locataire *(inaudible*)* chaque année par nos mécanismes de sélection, mais les classes moyennes sont en train de contribuer à *(inaudible*)*. Vous avez contribué, en 20 ans, à faire monter les prix des loyers à Paris Centre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas un débat organisé sur le logement. Il y a eu une intervention et une réponse, on s'arrête là. Vous avez eu une réponse sur la préemption et sur le rachat. L'explication donnée est qu'il est peu vraisemblable qu'il y *(inaudible*)* des logements occupés à cet endroit, d'où la difficulté tarabiscotée *(inaudible*)*. C'est pourquoi, en général, lorsqu'on fait une demande de préemption par rachat ou d'achat de préemption, c'est parce qu'on a une crainte assez forte sur l'adresse et qu'elle parte pour autre chose que du logement. Par ailleurs, on veille à ce que les programmes soient équilibrés autant que possible entre les différents programmes de logement social.

Nous avons installé, puisque la Ville de Paris est relativement exemplaire sur ce sujet, sur la période d'utilisation intercalaire des lieux qu'on achète et qu'on préempte, les deux CHU, l'un rue des Minimes et l'autre à *(inaudible*)*. Il est très difficile de les reloger, ce qui est notre souhait, puisque ce sont des enfants qui sont scolarisés dans les écoles de Paris

Centre, qui vivent dans de nouveaux lieux intercalaires et qui ne peuvent pas poursuivre leur scolarité. Si vous avez connaissance de projets privés qui pourraient faire une opération *(inaudible*)* – la Ville a un guide à l'usager des promoteurs privés pour de l'intercalaire –, nous sommes preneurs. En attendant, c'est une belle nouvelle que des CHU se transforment en logements pérennes. Cela commence à devenir *(inaudible*)*.

Je vous propose de voter sur les deux délibérations, la DLH 81 et la DLH 146. Qui vote contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ?

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à la majorité avec 18 voix pour, 4 voix contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron), 1 NPPV (S. Wirden).

2023 DLH 141 Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est Karine Barbagli qui s'occupe de présenter cette délibération.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Si Gauthier s'occupe du développement des projets, je m'occupe d'accueillir les demandeurs de logement. Je dois me positionner contre ce que vous avez dit par rapport aux bailleurs sociaux, parce que j'ai des points mensuels avec tous les bailleurs, et lorsqu'ils expulsent, c'est vraiment qu'ils sont arrivés au bout de toutes les procédures possibles. Il y a rarement des soucis avec des demandeurs. Dans « bailleur social », il y a vraiment « social ».

Les PLS, c'est bien, mais les PLUS, c'est bien aussi d'en avoir et cela aide nos familles à rester sur le territoire. Je peux le constater parce que j'ai reçu plus de 700 habitants de Paris Centre, dont beaucoup de familles, depuis le début de la mandature. Je pense que personne dans cette salle n'en a reçu autant, hormis Gauthier les années précédentes. Ce sont des demandes des familles de Paris Centre. Oui, il y a des *(inaudible*)*, mais pas quand ce sont des familles à bas revenu.

Cette délibération consiste en l'adoption d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. C'est réviser la grille de la cotation et avoir un meilleur partage de la demande, parce que jusqu'à présent, nous, Ville de Paris, nous ne pouvions pas voir lorsque la Préfecture proposait un logement sur le DALO. Maintenant, cela va être possible et cela nous permettra d'avoir une vue sur toutes les désignations en cours, sur *(inaudible*)*, sur le DALO, sur *(inaudible*)* et de ne pas faire deux propositions au même demandeur. Cela paraît logique mais ce n'était pas le cas jusqu'à présent.

Ce plan a également prévu l'accueil et l'information des demandeurs en fonction de la qualité du logement. La Ville de Paris met déjà en place ce type d'accueil avec 17 points d'accueil logement. D'ailleurs, *(inaudible*)* du point d'accueil logement à Paris Centre.

S'agissant de l'évolution de la grille de cotation, la cotation des demandeurs est le nerf de la guerre. Chaque information qu'ils mettent dans leur dossier va valoir des points. Il est clair que certains points *(inaudible*)*. Par exemple, *(inaudible*)*, mais également les situations d'exception, on va avoir une cotation évolutive. On va pouvoir revaloriser l'hébergement, parce qu'on a beaucoup d'hébergements à Paris Centre dans les familles, et les familles ont besoin de vivre de façon un peu plus autonome que chez un parent. Il y a également tout ce qui est suroccupation. Nous aurons également plus de points sur des ménages* d'autonomie solidaire au DALO. *(inaudible*)* encore plus d'équité parmi les différents demandeurs de logement.

Je ne vais peut-être pas aller plus loin. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce plan de partenariat et de gestion de la demande de logement social. Nous avons souvent des gardiens d'immeuble avec des pertes de pension et *(inaudible*)* avoir des points *(inaudible*)* ces gardiens ont souvent vécu dans le quartier pendant des années, à pouvoir *(inaudible*)* plus optimal. Je vous invite à voter ce plan.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Karine. Effectivement, le relogement des anciens gardiens, ou des anciens directrices et directeurs parfois, est un sujet problématique.

Je vous propose de voter sur cette délibération, la DLH 141. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DPE 26 Soutien à des associations œuvrant pour le développement du compostage de proximité

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

… 894 composteurs *(inaudible*)* et 61 composteurs de quartier *(inaudible*)* dans des jardins partagés. Environ 7 000 mini-composteurs* ont été distribués aux habitants par la Ville de Paris depuis *(inaudible*)* du compost qui sert *(inaudible*)*.

Il faut aussi que des structures plus importantes s'occupent de la gestion des déchets, avec en tête UTCIB*. C'est pour les aider que cette délibération a été proposée. *(inaudible*)* répartir 33 000 euros et quelques subventions pour ce faire. L'une s'appelle « Espaces » et gère le composteur du jardin partagé Hérold, dans le 19e arrondissement. L'association souhaiterait étendre son composteur à de nouvelles offres d'apport situées dans les résidences des quartiers Danube Solidarité, ainsi que Orgues de Flandre.

La deuxième structure qu'il nous est proposé d'aider est 1001 Vies Habitat, un bailleur social qui gère notamment une résidence *(inaudible*)* Belleville Fontaine-au-Roi, qui permet déjà à 62 logements d'avoir recours à un système de tri. Elle souhaite étendre aux autres résidences de ce patrimoine le bénéfice de ces composteurs collectifs.

Enfin, la bien connue de nous toutes et tous ici, la Ressourcerie l'Alternative, qui s'occuperait de deux autres terrains, gérée par Emmaüs Alternatives et qui a déjà mis en place un projet de compostage de proximité utilisé aussi par les producteurs qui se trouvent sur le *(inaudible*)*, des jardins partagés et un jardin géré par *(inaudible*)* d'une surface de 10 mètres carrés *(inaudible*)*. Elle gère aussi un compost qui se trouve près de *(inaudible*)*. L'objectif d'Emmaüs Alternatives est d'étendre à 30 nouveaux foyers *(inaudible*)* le composteur *(inaudible*)* qui permet à 30 familles de composter leurs déchets alimentaires. L'association Emmaüs Alternatives souhaite proposer des animations autour de ce composteur avec l'objectif de sensibiliser 500 personnes chaque année, dont les enfants des écoles du quartier, aux gestes du tri, notamment du tri des déchets alimentaires. C'est la raison pour laquelle il nous est proposé de soutenir cette association *via* un contrat d'objectifs pluriannuel et de lui accorder un montant de 8 000 euros pour l'exercice 2023. Mes chers collègues, je vous remercie de vous y intéresser.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup d'avoir présenté cette délibération sur un dispositif qui vient compléter l'ensemble de ce que l'on fait sur la valorisation des déchets alimentaires, avec les bornes d'apport alimentaire, les ajouts des modules sur les trémies. C'est un débat qui nous anime et il est important de *(inaudible*)* ce tri, puisqu'il faut qu'on soit prêt pour 2024. Cela passe

par des décisions et des installations. Les dernières bornes d'apport ont été installées sur les marchés alimentaires, par exemple place Baudoyer. Elles ont fait leur apparition il y a quelques jours.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Ce n'était plus utilisé.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Absolument. On aura rapidement *(inaudible*)*. Je vous invite d'ailleurs à récupérer des bio-seaux. *(inaudible*)* en sachant que tous les membres de ce Conseil, puisque vous venez à la mairie *(inaudible*)* c'est assez simple.

C'était donc la DPE 26. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous rentrons maintenant dans la discussion sur les délibérations de la Direction de la solidarité. On commence par une première délibération présentée par Shirley, qui concerne les centres sociaux et socioculturels de Paris.

2023 DSOL 38 Subventions (6 483 789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci, Monsieur le Maire.

Ce sont 38 subventions de 6 483 789 euros et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris.

Cette délibération a deux objets : le financement d'actions globales des 29 centres sociaux et socioculturels parisiens et *(inaudible*)* la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris (FCS) *(inaudible*)*. Nous concernant, il y a quatre actions prioritaires que l'on peut décliner sur la stratégie *(inaudible*)* : l'enfance et la jeunesse, l'accès au droit, *(inaudible*)* public.

Nous avons deux centres, la Clairière et Cerise, qui sont des lieux précieux à Paris Centre. Pour la Clairière, il s'agit d'une subvention globale de 244 081 euros au titre de l'année 2023. Pour Cerise, il s'agit d'une subvention globale de 202 986 euros. Le centre Cerise et le centre de la Clairière sont deux acteurs importants sur tous les champs, cela concerne à peu près toutes les délégations. Ce sont des acteurs qui réalisent des missions de service public et qui ont aussi beaucoup participé au projet social de territoire, qui ont œuvré pendant le Covid, qui accompagnent les différents publics. Nous sommes très fiers de pouvoir compter sur eux.

(inaudible)* pour le 25 novembre les assistantes sociales de l'EPS pour un projet de lutte contre les violences faites aux femmes *(inaudible*)* les centres sociaux *(inaudible)* qui est extrêmement bien. On a été ravi d'accueillir la Clairière pour la remise des diplômes *(inaudible*)* pour les mettre à l'honneur en salle des mariages à Paris Centre. On a des liens très étroits avec eux et la liste des missions de première importance a un public très

important et très varié. C'était important de leur rendre hommage. J'invite celles et ceux qui le peuvent à aller au vide-grenier solidaire de la Clairière qui a lieu ce samedi pour aller dépenser beaucoup d'argent.

(Rires.)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Dépenser beaucoup d'argent pour beaucoup de choses pas cher. Ce serait bien qu'il y ait un grand succès.

C'était la DSOL 38. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 54 MOIS PARISIEN DU HANDICAP - Subventions (50 770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On poursuit avec la Direction de la solidarité et, cette fois, on parle de handicap et du Mois parisien du handicap.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Mes chers collègues, on vous propose une subvention à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles pour leur action dans le cadre du Mois parisien du handicap. La subvention globale est de 50 770 euros.

Vous connaissez tous bien le Mois parisien du handicap. Je vous en ai déjà parlé. C'est le mois de juin et, en 2023, ce sera la 14e édition. Le but de ce mois est de promouvoir l'apport des Parisiens et Parisiennes en situation de handicap à la diversité et, dans l'autre sens, de sensibiliser les Parisiennes et Parisiens aux questions de handicap et d'accessibilité autour d'évènements sportifs, festifs, culturels, de conférences et de débats. Cette année, à un an des Jeux Olympiques et Paralympiques, le sport et la danse seront particulièrement mis à l'honneur, avec en point d'orgue – je vous l'ai dit au dernier Conseil – la journée du 23 juin, qui sera l'occasion de faire découvrir différents handisports et sports adaptés. Ces évènements sont tous organisés avec l'appui de partenaires en lien avec les mairies d'arrondissement, que ce soit des associations, la médiathèque ou le conseil local du handicap.

Pour Paris Centre, deux associations sont concernées : l'association Accès Culture qui a pour but de permettre l'accessibilité au spectacle vivant par le biais d'aide technique à des personnes en situation de handicap sensoriel (adaptation en langue des signes française, audiodescription, etc.). Cette année, elle propose 9 promenades culturelles et historiques de 2 heures chacune pour 10 participants à travers Paris. L'année dernière, c'était les jardins du Palais Royal. Cette année, ces belles balades seront en dehors de Paris Centre, par exemple les arènes de Lutèce, le Palais de Tokyo ou le Palais de la Porte Dorée. Il est proposé de lui accorder la somme de 4 000 euros.

La deuxième association, Les Chemins de la danse, a pour but de promouvoir des actions d'expression artistique, corporelle et culturelle pour tous. Elle aime solliciter des personnes en situation de handicap. Cette année, la performance chorégraphique et musicale, qui avait eu lieu l'année dernière au Carreau du Temple, sera proposée dans divers lieux du 20e arrondissement les 23, 24 et 25 juin et sera suivie *(inaudible*)*. Il est proposé une somme de 3 500 euros.

Compte tenu de ces éléments et de la qualité de ces projets, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer favorablement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Catherine. On teste chez nous les promenades, les visites, on voit comment cela marche et on les exporte. C'est bien à la fois pour les explorations et pour la *(inaudible*)*. Cette année *(inaudible*)* envisagé une étape sur les berges *(inaudible*)*. Ce n'est pas grave, on est content d'avoir pu *(inaudible*)* l'établissement pour les dernières années.

C'était la DSOL 54. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 59 Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On va parler maintenant des CLIC, avec la DSOL 59 qui concerne les Maisons des aînés et des aidants.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Pour une somme totale de 3 391 198 euros, les 6 Maisons des aînés et des aidants, le DAC (dispositif d'appui à la coordination), au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination). Ces maisons sont chargées d'assurer la coordination gérontologique sur le territoire parisien. Comme chaque année, à la même date, la Ville renouvelle sa participation aux M2A et CLIC de chaque territoire selon les conditions prévues dans des contrats d'objectifs et de moyens tripartites entre la M2A, l'ARS et la Ville de Paris.

Comme vous avez pu le remarquer cette année, un nouveau sigle est associé à M2A, le DAC (dispositif d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des partenaires de santé complexe). C'est une décision de la Ville, depuis le 1er janvier 2023, d'intégrer automatiquement, pour celles qui ne l'étaient pas, toutes les M2A à ce dispositif. Cela va permettre une prise en charge plus facile et plus visible de toutes les demandes de problématiques médicales ou sociales, quels que soient l'âge ou la pathologie de la personne.

En ce qui nous concerne, c'est l'association Autonomie Paris Saint-Jacques qui couvre le territoire Paris Centre (5e et 6e) à qui l'on propose un financement pour 2023 de 550 925 euros. C'est, comme pour 2022, majorer des mesures liées à la revalorisation salariale du métier dur*, etc.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer favorablement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Catherine.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 77 Subventions (9 853 euros) à cinq associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social

Catherine TRONCA, Adjointe au maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Ce sujet est en cohérence totale avec les orientations du nouveau Schéma seniors à Paris 2022-2026. Trois associations s'inscrivent tout au long de l'année dans cette démarche de proximité et de lien social à destination des seniors à travers l'organisation d'ateliers et d'animations permettant ainsi l'inclusion de ce public à différentes initiatives d'animations locales.

Pour Paris Centre, c'est le club Saint-Denys du Marais qui est concerné pour ses activités culturelles régulières envers les seniors vivant à domicile, ainsi que ceux de plusieurs résidences seniors adjacentes. Il est proposé de leur attribuer une subvention de 1 500 euros pour 2023. Il n'y avait pas de demande de financement en 2022.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer favorablement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Catherine.

C'était la DSOL 77. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSP 2 Dotations (1 971 178 euros) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 20e)

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

La délibération concerne l'attribution, comme chaque année, de dotations et avenants de financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif, compétence préalablement du Département, pour une dotation globale de 1 971 178 euros.

La nouvelle Direction de la santé publique a été créée en avril 2022 par la Ville de Paris pour renforcer son implication dans le champ de la santé et améliorer l'offre de parcours de soins offerte aux Parisiens et Parisiennes. Dans ce but, un nouveau pôle de santé sexuelle a été créé, regroupant les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), les CeGIDD (centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites et des IST). 24 centres de santé sexuelle sont agréés par la Ville, 10 sont gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. Pour Paris Centre, cela concerne le Mouvement français pour le planning familial, qui a son siège 10 rue Vivienne dans le 2e arrondissement et qui gère trois centres : celui de la rue Vivienne, un rue Hittorf dans le 10e et un autre boulevard Masséna. Je vous parle des deux autres car l'attribution est commune ; c'est une somme globale pour tous ces trois centres de 654 219 euros, en augmentation par rapport à 2022, en prenant compte des revalorisations salariales du secteur de la santé, de la hausse du point d'indice et de la hausse de l'inflation.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer favorablement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Catherine.

On a deux centres de santé sexuelle qui ont désormais fusionné avec l'Hôtel-Dieu qui est géré différemment, c'est pour cela qu'on n'en parle pas ici.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSP 83 Convention de mise à disposition d'équipements de santé dans le cadre de l'appel à projets pour une offre de soins de premier recours en soirée, week-ends et jours fériés (Paris Centre, 15e)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est le partage et la mise à disposition de nos équipements pour les opérateurs d'offre de premiers soins.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

C'est une convention de mise à disposition d'équipements de santé dans le cadre de l'appel à projets pour une offre de soins de premier recours en soirée, week-ends et jours fériés. Afin de répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de démographie médicale, la collectivité parisienne se mobilise depuis plusieurs années pour maintenir et développer une offre de soins de premier recours sur tout son territoire, en limitant le recours aux urgences hospitalières, ce dont le rapport du Sénat de mars 2022 « Sortir des urgences » a rappelé toute l'actualité.

Des plages de soins non programmés sont organisées entre les centres de santé de la ville et les partenaires acteurs de soins. À Paris Centre, depuis juillet 2022, le centre de santé Yvonne Pouzin a expérimenté la mise à disposition de ses locaux aux horaires de fermeture du centre auprès d'une structure de santé. C'est après 20 heures, les samedis, dimanches et jours fériés. Au bout de 8 mois, cette expérimentation a été très satisfaisante, avec plus de 6 000 consultations pour une patientèle issue de Paris Centre dans *(inaudible*)*.

La Direction de la santé publique, en lien avec l'ARS, a organisé un appel à projets afin de sélectionner des candidats volontaires pour un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. C'est l'association SOS Médecins qui est l'opérateur qui a répondu le mieux, et qui a répondu tout court d'ailleurs, au cahier des charges. Je vous propose donc de bien vouloir autoriser la Maire à signer avec cet opérateur la convention correspondante.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Catherine.

Je ne sais pas si tout le monde sait que le centre Yvonne Pouzin est un centre municipal où l'on accueille SOS Médecins depuis juillet avec un grand succès. Je crois qu'il y a eu plus de 6 000 consultations, avec une patientèle dont plus de la moitié vient de Paris Centre et presque l'entièreté de Paris. Comme quoi, on peut circuler au centre de Paris. Je sais que d'autres urgentistes disent le contraire. *(inaudible*)* installer. C'est une bonne coopération et j'espère que l'on pourra la développer sur d'autres centres municipaux.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Ce n'est pas tout à fait cela. On met à disposition les locaux et c'est toi qui vas les voir là-bas. Ils ne bougent pas.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est encore mieux. Tu peux venir les voir dans le centre de Paris, à proximité, le samedi soir, le dimanche soir, les week-ends.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

C'est dommage parce qu'au démarrage, le partenariat de ce style était avec les associations de médecins généralistes de Paris Centre, mais faute de combattants et vu l'âge des volontaires, cela s'est épuisé et ils se sont retrouvés à offrir des locaux avec peu de médecins. L'idée était donc de trouver un acteur…

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci de rappeler l'historique. On s'était aperçu que ce créneau n'était plus utilisé. Je trouve que c'est bien d'avoir pu l'utiliser de cette manière.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

On était un peu inquiet, parce qu'au démarrage *(inaudible*)*. Ils s'engagent à faire du secteur 1 et à respecter le cahier des charges d'Yvonne Pouzin. Évidemment, si tu y vas un jour férié, tu auras le tarif jour férié d'un médecin généraliste, mais ce ne sont pas les tarifs de SOS Médecins. Il y en a un autre dans le 15e qui a été choisi, donc on a deux centres.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, on peut mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DTEC 25 Convention de Partenariat avec l'ASPP pour le lavage d'EcoCups - Test d'une course sur route sans PUU

Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'Histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Ville de Paris s'est fixé une ambition conséquente, celle d'atteindre le zéro plastique à usage unique pour ces Jeux. Dans le même cadre, elle tente d'organiser des évènements sportifs plus durables au-delà des Jeux Olympiques. Pour ce faire, la Ville de Paris tente de réduire les déchets plastiques issus des bouteilles plastiques et autres contenants à usage unique et fixe une obligation qui doit entrer en vigueur le 1er septembre 2024 pour que les organisateurs d'évènements sportifs n'aient plus recours à des emballages en plastique à usage unique comme les canettes, les gobelets, etc. Les autorisations d'occupation du domaine public pour l'organisation de différents évènements sportifs seront soumises au respect de cette interdiction.

Au-delà de l'interdiction, la Ville de Paris souhaite accompagner les organisateurs et organisatrices de ces évènements sportifs de différentes manières, notamment avec la prise en charge de la distribution de l'eau et le prêt et le lavage de gobelets réutilisables. Pour mettre en place ce dispositif, la Ville de Paris souhaite organiser un évènement test, qui sera organisé à Paris Centre *(inaudible*)* programmé en octobre prochain. *(inaudible*)* qui les mettra à disposition de Paris Centre pour cet évènement.

La présente délibération concerne le lavage de ces EcoCups acquises par la Ville et qui sont mises à disposition de Paris Centre pour la course d'octobre prochain. Je vous propose que

nous votions pour une subvention de 3 000 euros qui sera à destination de l'ASPP (Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris), qui assurera le lavage et la gestion de ces gobelets.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Amina. Ce sera mis en place dès la prochaine organisation *(inaudible*)* de Paris Centre. C'est une belle mise en œuvre.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DVD 43 Stationnement de surface - Mesure de simplification

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

C'est une délibération technique de simplification du parcours usager pour le stationnement qui ne modifie pas la grille tarifaire générale. En particulier, il s'agit de supprimer l'obligation de prendre un ticket de stationnement gratuit pour les usagers qui sont dispensés de paiement. Pourquoi devaient-ils prendre un ticket gratuit jusqu'ici ? C'était à des fins statistiques, pour savoir combien de véhicules, par exemple dans *(inaudible*)*, combien de deux-roues électriques étaient en circulation et en stationnement dans Paris Centre. Les données paraissant suffisantes, il n'apparaît plus nécessaire de demander cette tracasserie administrative aux usagers quand le stationnement est gratuit. Cette délibération propose de mettre fin à ce type de ticket. Il s'agit également de dispenser les professionnels de soins à domicile, qui disposent déjà du stationnement gratuit, de la prise de ticket.

La Ville propose aussi une simplification administrative pour les ayants-droit bénéficiant de la carte de stationnement pour un handicap, en augmentant la durée de validité de référencement de deux à trois ans pour réduire le nombre de dossiers et de formulaires à remplir et en permettant à chaque ayant-droit le référencement de deux véhicules au lieu d'un, permettant ainsi de référencer par exemple son propre véhicule et celui de son accompagnant. De plus, cette délibération supprime la limitation géographique qui existait jusqu'ici. Ainsi, les personnes habitant en banlieue ou en province peuvent également avoir un titre pour stationner gratuitement sur les places *(inaudible*)*.

Concernant les autorisations de stationnement déménagement, il y a une légère évolution. Jusqu'à présent, il y avait une surtarification lorsqu'un usager voulait modifier sa demande alors qu'elle avait déjà été instruite une première fois, pour dissuader des modifications un peu de confort. Elle est supprimée *(inaudible*)* abus, et d'autres c'était plus de l'incompréhension *(inaudible*)*.

Avant-dernière modification : le stationnement des autocars. Une modification tarifaire vient dissuader les déclarations d'occupation fictive des places stationnées. Aujourd'hui, c'est très peu cher, donc les compagnies d'autocars réservent des créneaux en masse au cas où elles en auraient besoin, ce qui réduit le nombre de stationnements réels. Des places sont réservées alors qu'il n'y a personne dessus. La tarification incitative va réduire cette perte artificielle de places pour forcer les compagnies à réserver *(inaudible*)*.

La dernière simplification administrative bienvenue va pouvoir bénéficier notamment aux usagers qui doivent payer des forfaits post-stationnement (FPS), que l'on peut appeler des PV de stationnement. En réalité, depuis quelques années, ce ne sont plus des PV au sens pénal, mais un forfait post-stationnement. Quand on ne paie pas son stationnement horaire, on a d'office un tarif journée qui correspond à un nombre d'heures fixe. Le FPS est considéré comme un peu long. Parfois, il y a des erreurs dans le classement de ces FPS, et la procédure était assez laborieuse pour faire reconnaître l'erreur et le remboursement. Il

y avait eu un accord entre la Ville et la Direction des finances publiques pour faciliter le remboursement des trop-perçus dans ce cadre. Ils ont raccourci très largement la durée de ces remboursements et on ne peut que s'en féliciter.

Cette délibération va apporter plus de confort et moins de procédures pour les usagers. Je vous propose de l'adopter en l'état.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Florent.

Antoine, sur la délibération ?

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération reprend de nombreux points que le groupe Changer Paris avait défendus sous forme de vœux au Conseil de Paris il y a plus d'un an. Je pense par exemple à l'ouverture du référencement des véhicules au titre du handicap à tous les ayants-droit sans limitation géographique, l'autorisation de référencer deux véhicules sans condition, la suppression de la surtaxe* habitation à 15 euros et les frais de modification d'une autorisation de déménagement, ou encore la suppression des tickets de stationnement gratuit pour les véhicules concernés.

Il est rare – il faut l'admettre – que la majorité reconnaisse la qualité des propositions du groupe Changer Paris, et cela, malheureusement, au détriment des Parisiens. Nous notons un effort pour reconnaître le mérite de nos propositions et nous vous encourageons à reconnaître celles de ce soir. Bien sûr, nous allons voter pour cette délibération sans hésiter, mais je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi il a fallu attendre plus d'un an pour inscrire ces points à l'ordre du jour, alors que cela avait déjà été discuté au Conseil de Paris de mars 2022.

Sur le stationnement, nous avons également appelé à une campagne d'information pour sensibiliser les personnes en situation de handicap et leurs aidants. J'espère qu'il ne faudra pas attendre un an pour le mettre en place.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Florent Giry a expliqué qu'il y avait un certain nombre d'intérêts à avoir des données pour faire des statistiques. Merci si vous avez contribué… *(inaudible*)* sur un certain nombre d'irritants, voire d'absurdités ou de choses gênantes. Je trouve cela remarquable de les changer aussi rapidement, mais *(inaudible*)*. *(inaudible*)* l'ont porté même au sommet de l'État *(inaudible*)* dans cette assemblée et au sein de la Ville.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DVD 83 Plan Vélo - Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France

2023 DVD 57 Plan Vélo 2021-2026 : Soutien aux associations vélo - Subventions à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

En ce qui concerne la DVD 83, pour rappel, nous avons voté en début de mandature le premier plan triennal qui prévoyait la réalisation d'aménagements cyclables ou leur pérennisation sur les Grands Boulevards, sur les rues Beaubourg et du Renard, sur le boulevard du Palais, rues Saint-Florentin, Chevalier de Saint-George, Duphot, rue de la Coutellerie et rue de la Cité. À l'exception de ces deux derniers projets, Coutellerie et Cité, qui ont été étudiés et dont les plans ont été – je le regrette – refusés par la Préfecture de police, tous les autres ont été réalisés, sont en cours de travaux ou sont programmés d'ici les Jeux Olympiques. Tout ce qui pouvait être à la main de la Ville de Paris a été réalisé dans les temps impartis.

Le prochain plan triennal marque notre priorité donnée à l'axe Quatre Septembre-Réaumur, très stratégique car traversant tout Paris Centre d'Est en Ouest, qui viendra d'ailleurs se connecter à notre aménagement cyclable de la rue de Bretagne que nous allons organiser dès cette année au niveau de Paris Centre. On souhaite que cet axe Quatre Septembre-Réaumur soit le premier à être aménagé dès la fin des Jeux Olympiques, avec d'autres aménagements sur le nord de la rue du Temple qui va faire la jonction entre le début de la rue Réaumur et le boulevard *(inaudible*)*, le boulevard Henri IV, très stratégique pour la connexion entre la rive gauche et la place de la Bastille, le barreau manquant sur les quais hauts rive gauche entre les Tuileries et l'Hôtel de Ville, la rue des Pyramides, le tunnel du Général Lemonnier, la poursuite des Grands Boulevards, notamment Capucines-Italiens, Beaumarchais côté 3e et 4e, la rue Beaubourg et de nombreux autres : rues du Carrousel, de Sully, Royale, Neuf, Louis-Philippe et de l'Archevêché.

Tous ces projets sont des projets indépendants qui répondent aux autres sites d'aménagement de la ville, qui tirent profit des expériences précédentes. Je pense notamment à la gestion des conflits entre piétons et vélos ou les expériences des aménagements les plus anciens, le boulevard Sébastopol ou la rue de Rivoli. On a tiré des enseignements sur la gestion par feux et le type de choix *(inaudible*)*.

En ce moment, nous avons des travaux sur le boulevard du Palais. *(inaudible*)* en quantité, mais aussi en qualité, de ne pas multiplier la pratique du vélo et d'ignorer la sécurité routière, apaiser la ville et ses déplacements en réponse aux enjeux climatiques et sanitaires. La délibération engage la Ville de Paris à solliciter des subventions pertinentes auprès notamment du Conseil régional au titre de son plan Vélo dont certains des axes que j'ai mentionnés figurent sur la carte *(inaudible*)*.

Concernant la délibération DVD 57, il s'agit de soutien aux associations qui œuvrent pour l'animation de l'écosystème vélo. On va parler d'acteurs et d'outils nécessaires à l'accompagnement des usagers dans leur pratique quotidienne : ateliers de réparation, vélo-école, promotion de la pratique, insertion sociale par le vélo.

Cette délibération propose des subventions à 25 associations pour un montant total de 275 500 euros en fonctionnement et 201 635 euros en investissement. Je ne citerai pas les 25 associations. La plupart agissent sur plusieurs arrondissements qui ne sont pas propres à Paris Centre. On peut citer Mieux se déplacer à bicyclette (MDB), qui est logée à Paris Centre, dans la Maison du vélo proche de la place de la Bastille, qui assure l'accueil de la Maison du vélo et déploie des actions très variées sur la sécurité routière, le marquage des vélos contre le vol, etc. Je cite deux autres associations qui œuvrent à Paris Centre : AICB* *(inaudible*)* pour les enfants, ou encore cyclAvenir, installée dans le quartier de l'Horloge et qui utilise le vélo comme outil d'insertion sociale et professionnelle de personnes fragilisées à travers des visites culturelles pour s'imprégner de la culture française, du patrimoine parisien et avoir des repères dans la vie pour être autonome dans ses déplacements.

Je vous invite à voter ces délibérations.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Florent. Un petit mot de commentaire. *(inaudible*)* du premier plan triennal, et tu viens de nous présenter *(inaudible*)* extrêmement ambitieux du plan

triennal. On a un Plan Vélo sur la mandature. Une fois que les choses sont dans le plan triennal, on les passe dans un mode d'organisation. C'est très ambitieux. Chacune des années, on a un grand projet qui fait pratiquement 2 kilomètres. Réaumur-Quatre Septembre est un projet très structurant. Aujourd'hui, on ne peut pas aller d'Est en Ouest à vélo sur cet axe, qui est par ailleurs un axe extrêmement large. C'est 2,1 kilomètres linéaires. En 2025, c'est le boulevard des Italiens et le boulevard des Capucines, avec une logique des Grands Boulevards, dont on a vu la longueur et le temps que cela prend. C'est un aménagement très important. En 2026, c'est cette fameuse extension au tout début de la rue de Courcelles qui est intrinsèquement liée à la zone à trafic limité. C'est presque 2 kilomètres, c'est très long.

J'ai un petit regret parce que ce plan triennal n'est pas celui que l'on avait demandé sur *(inaudible*)*. Je vous le dis ici, je ferai la demande au Conseil de Paris pour permuter et démarrer plus tôt l'aménagement sud de la piste sur les quais hauts. C'est la logique dont je parlais en début de séance. Si la zone à trafic limité devait, par une décision du Préfet de police – tu as rappelé qu'il avait supprimé l'aménagement de la Coutellerie, ce qui est difficile à comprendre et peu logique… Si une décision peut être prise sur un aménagement relativement *(inaudible*)* et peu stratégique de la Coutellerie, on craint pour les quais. *(inaudible*)* il deviendrait encore plus stratégique d'avoir une nouvelle piste cyclable, stratégique pour les habitants, *(inaudible*)* pour la Préfecture de police *(inaudible*)* faire leur bonheur si les habitants *(inaudible*)* contre eux, qu'ils puissent accéder, qu'ils ne soient pas pris dans la congestion des quais hauts qui serait immanquable si c'était leur décision, en se réglant sur cette piste bidirectionnelle. Voilà la raison pour laquelle nous souhaitons, avec Florent et les élus, que cette piste bidirectionnelle, doublée des maillages sur les quais hauts, soit avancée à 2025.

On aurait souhaité aussi, et c'est dans le cadre de tout ce qui est héritage, parce qu'il y a les Jeux Olympiques à Paris *(inaudible*)*, c'est dommage de ne pas les transformer immédiatement en pistes pérennes. On aurait bien aimé pouvoir démarrer Henri IV et Beaumarchais plus tôt. En revanche, sur les quais hauts longtemps repoussés, cette demande d'avancer le calendrier ou une permutation avec, par exemple, la piste *(inaudible*)*. Je voulais donner ces précisions parce que c'est ce que je porterai lors du Conseil de Paris et je vous propose de voter sur cette base si vous en êtes d'accord.

Ce sont deux délibérations en une que je vous propose de mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On poursuit avec la Stratégie Paris Piéton. C'est l'objet de la DVD 76.

2023 DVD 76 Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (29 500 euros) et conventions avec 6 associations

Florent Giry, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Cette délibération porte sur des subventions attribuées à six associations, pour un montant total de 29 500 euros, dans le cadre de la Stratégie Paris Piéton.

Pour Paris Centre, il y a deux projets : (inaudible)*, pour 10 000 euros, qui concerne des capsules vidéos sur les conflits entre piétons et trottinettes, dans le cadre du Code de la rue, et (inaudible)* (2 000 euros) qui mène des actions de sensibilisation sur la place des femmes dans l'espace public par le biais de la photographie.

Les autres projets sont des actions d'animations dans les cours d'écoles, autres espaces piétons, l'organisation de balades urbaines ou atelier de réflexion sur l'aménagement de l'espace public.

Je profite de cette délibération pour rappeler les actions déjà réalisées dans le cadre de la Stratégie Paris Piéton : le passage de tout Paris Centre en zone 30, car on sait que la vitesse des véhicules est un enjeu très important de sécurité routière ; la multiplication des aires piétonnes, en particulier devant les écoles ; la création de places piétonnes, comme Albert Memmi ; la création des trottoirs pour relier deux ponts sur Saint-Honoré et dans une dizaine de rues du Marais concernés par des aménagements historiquement pour la (*inaudible*)* réalisés depuis ; la création des plateaux piétonniers et de zones de rencontre où les piétons sont prioritaires partout ; la suppression des places de stationnement en amont des passages piétons – c'est une obligation réglementaire, mais cela permet surtout d'améliorer la visibilité notamment des enfants qui traversent à ces passages piétons ; la révision du plan de circulation du Marais, avec significativement le trafic routier (trottoirs trop étroits pour pouvoir s'y croiser) ; la mise en place, puis l'extension du périmètre « Paris Respire » le dimanche, et notamment la nouvelle extension du Marais agrandie à 50 % du périmètre ; enfin, l'augmentation des effectifs de la police municipale pour aider en particulier les usagers les plus fragiles.

En deux mots, les actions à venir concernant cette Stratégie : de nouvelles écoles, dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », pour les quartiers Grands boulevards – Opéra ; des projets d'agrandissement des trottoirs, place du Châtelet, rue Richelieu, rue Dufour.

D'autres pourraient être contenus dans la démarche précitée : la création de nouveaux plateaux piétonniers, rue Goeffroy-l'Angevin, par exemple ; la poursuite de la révision de nos circulations dans l'ouest de Paris Centre ; le renforcement, toujours, de la police municipale, pour ses effectifs et son équipement, pour contrôler les véhicules (*inaudible*) ; le Code de la rue, enfin, qui permettra de régler les conflits entre tous les usagers, au bénéfice premier des piétons ; et l'ajout de bancs publics, qui certes permettent de s'asseoir, mais avant d'être assis, on a un peu marché.

Ceci étant rappelé, je vous propose de voter cette délibération de subvention pour les associations que j'ai évoquées.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Florent. C'est la DVD 76. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Dans ce cas, je vous propose de passer aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Il nous en reste une pour avoir l'unanimité parfaite : c'est la DVD 19.

2023 DVD 91 Rénovation et remise à niveau du patrimoine d'éclairage public du site du Louvre (Paris Centre)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je m'étais engagé à revenir sur ce sujet. Vous savez que l'on a commencé, d'ores et déjà, des travaux, dans le cadre d'une convention puisque la totalité du site du Louvre était gérée par l'établissement public du musée, sans l'aide de l'État. Mais il donne des subventions, très anciennes d'ailleurs, puisqu'elles datent d'il y a plus d'un siècle. (*inaudible*)* interdisent ces relations entre la Ville et ce que doit faire chacun. Si nous

sommes responsables des fournitures, des terrains, de l'entretien et du fonctionnement des dispositifs, nous (*inaudible*)* sur la propriété de l'Etablissement public du Louvre. A ce titre, elle est raccordée au réseau d'électricité et d'alimentation de la Ville de Paris. A ce titre, ce sont eux qui financent et c'est nous qui versons la (*inaudible*)* à titre gratuit pour réaliser tels travaux. C'est ce qui est en train de se passer : le revêtement sur le carrousel est en train d'être refait entièrement. Nous allons nous attaquer aux lampadaires et aux réverbères. C'est une opération d'environ 2,5 millions d'euros, financé par la Ville, de par son opérateur, sous la direction des équipes de la Ville, avec la remise en état de la chaussée et des trottoirs. Nous aurons une très belle coopération des bâtiments du Louvre. Lorsque la Ville et l'Etablissement public du Louvre, et donc l'État, travaillent ensemble, on obtient des résultats extraordinaires. Cela va être l'objet, dans quelques minutes, de notre discussion qui porte non pas sur l'intérieur du Louvre mais sur l'extérieur.

Cette délibération DVD 91 est, je trouve, exemplaire en matière de coopération entre la Ville et l'État, pour un meilleur patrimoine, que ce soit la voirie ou l'éclairage public, comme ici.

Je vous propose donc de la voter, s'il n'y a pas de question.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Bravo. Nous en avons fini avec les délibérations qui étaient prévues.

Je propose ici de faire un vœu, qui nous a été soumis hors délai, mais sur un outil d'urgence. Le projet qui est visé dans ce vœu étant possiblement d'actualité urgente, il a été demandé de bien vouloir l'inscrire à l'ordre du jour. Je vais donc d'abord vous demander de voter sur l'inscription de l'ajout à l'ordre du jour de ce vœu proposé par le Groupe Communiste et Citoyen, qui est relatif au Louvre.

Je vous propose de mettre aux voix l'inscription du vœu à l'ordre du jour. Nous voterons dans un deuxième temps sur le vœu lui-même.

Pour inscrire à l'ordre du jour et débattre de ce vœu, qui vote contre ? Qui s'abstient ? (4 abstentions) Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est inscrit à l'ordre du jour.

VPC 2023 15 Vœu relatif à l'élaboration d'un projet public ambitieux d'aménagement de la façade est du Louvre et à l'opposition à l'option envisagée par l'État et la Direction du Musée du Louvre d'un partenariat privé

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Vous avez reçu une version de ce vœu sur ODS, mais la dernière version est sur table.

Luc FERRY, Délégué en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Tout d'abord, je voudrais remercier le Conseil de secteur et nous excuser d'avoir déposé ce vœu hors délai. Merci d'avoir bien voulu que nous l'étudiions tout de même.

Il y a effectivement urgence, compte tenu du sujet. Je voulais le préciser, avant d'entamer le thème de ce vœu.

Des retours de terrain et un article de presse ont attiré notre attention sur un projet qui serait en discussion entre l'État, la Direction du Louvre et le groupe LVMH, sur un réaménagement de la façade est du musée du Louvre, du côté de Saint-Germain-de-

l'Auxerrois. Ce serait en discussion avec ces acteurs. Bien sûr, nous nous opposons à un projet favorisant des intérêts privés, notamment l'installation d'un commerce de luxe – pour le moment, on parle d'un restaurant de luxe.

Au-delà de cette opposition à une main-mise sur un patrimoine culturel français et parisien, nous souhaitons – et nous vous le soumettons – nous positionner sur le projet ambitieux de réaménagement de cette façade est, avec la réouverture de la façade est du Louvre mais plus encore le réaménagement global de la place du Louvre et de l'espace situé entre la façade est du Louvre et Saint-Germain-l'Auxerrois.

Je crois que vous avez tous lu l'article d'Ariel Weill dans *Le Monde* qui traite de ce sujet. Dans toute la reconstitution historique qu'il a faite sur le Louvre et cette façade, on s'aperçoit bien que le Louvre revêt un intérêt patrimonial immense pour les Parisiens, pour la France, les Français et les Françaises, ce qui nous oblige à envisager un projet plus ambitieux, et bien sûr un projet public. Il n'est pas concevable que l'on puisse laisser cela à un réaménagement profitant à des intérêts particuliers.

Je vais arrêter là cette introduction pour entrer dans le vif des attendus.

Sur proposition de la majorité municipale et à l'initiative du Groupe Communiste et Citoyen, le Conseil de secteur de Paris Centre émet le vœu :

Que soit abandonnée toute velléité d'aménagement de la façade est du Louvre au profit d'intérêts privés, et en particulier l'implantation de tout commerce de luxe ;

Que l'État et la Ville de Paris, en concertation avec les habitants et les habitantes de Paris, reprennent la main sur ce projet ;

Que ces parties-prenantes construisent un projet ambitieux, au profit de la Ville et qui intégrerait la réouverture de la façade est du Louvre mais également l'aménagement de la place du Louvre ;

Que ce projet public intègre les préoccupations légitimes liées aux enjeux climatiques, en faisant une place importante avec la végétalisation des espaces et l'aménagement d'îlots de fraîcheur ;

Que ce projet crée un nouvel espace au profit de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens et de ceux qui vivent dans la capitale.

Je vous remercie de considérer ce patrimoine commun quand vous voterez pour soutenir ce vœu. Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

C'est un projet pour l'instant à la fois municipal, à l'initiative l'Ariel Weil, et national, qui cadre avec tous les (*inaudible*)* du Louvre. J'ai lu l'article du *Monde*. Le Louvre a une prétention, une stratégie. Ses grandes années, il compte 11 millions de visiteurs ; c'est un budget colossal. Nous avons deux parties qui ont chacune en tête le verdissement de (*inaudible*)* et des réflexions sur (*inaudible*)*. Aujourd'hui, l'objectif pour les Parisiens est d'arriver à un accord (*inaudible*)*… Comédie française, les arts français, le savoir-faire…

Je rappelle que Paris Musées, institution parisienne, n'a pas décidé pour chacun de ses musées d'installer un restaurant, plus ou moins iconique, en général reconnu, avec une vraie ambition (*inaudible*)*… Que le Louvre veuille faire bénéficier d'un espace qui aujourd'hui est utilisé en bureau, pour permettre de faire rayonner un peu plus la gastronomie française et d'animer le Louvre, en montrant que le plus grand nombre de

visiteurs… Parlons par exemple de *La Joconde*, qui nous a valu …(*inaudible*)*… On ne pouvait plus voir *La Joconde* autrement qu'à la lumière (*inaudible*)*…

La gastronomie, c'est un art, un art d'excellence, un art qui fait des (*inaudible*)*, qui est économique… Je nous vois donc mal privilégier… Sur pas mal d'éléments. Ce que vous dites sur le Louvre, qui a une ambition internationale…

Au mieux, on va s'abstenir. Au pire, on vote contre, mais je ne… (*inaudible*)*.

Luc FERRY, Délégué en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Est-ce que je peux répondre ?

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Oui, bien sûr, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, ou de proposition d'amendement.

C'est un vœu qui a évolué dans sa formulation.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Bonsoir tout le monde. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu est en effet d'actualité car nous avons beaucoup d'inquiétudes sur le devenir de la façade du Louvre, en plus des gros projets que nous aimerions voir, nous. Il y a un projet qui fait la part belle à l'intérêt général, et non pas aux intérêts privés.

Ensuite, (*inaudible*) *, dans l'hypothèse d'un restaurant de LVMH, c'est tout le secteur du luxe. J'aurai plus de choses à vous répondre, Aurélien, sur la gastronomie : un art de vivre à la française, bien entendu. La question est celle de l'accessibilité de l'établissement public, du partage de l'espace public. Est-ce que cet espace précis, dans notre arrondissement, a besoin d'un nouvel établissement de luxe ? Je crois que l'on est déjà bien saturé en la matière.

Deux propositions très simples de petits amendements en séance sur le vœu.

Intervenant

Vous parliez de l'esplanade…

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Sur l'esplanade, et la question de l'emprise ou pas, et en tout cas de continuer à financer le Louvre davantage par du mécénat privé de luxe – j'insiste sur cet aspect –, plutôt que par un financement public.

Pour en revenir à la proposition de vœu, deux petites propositions. En sachant qu'il serait possible, dans la même logique, d'avoir un partenariat privé avec un secteur du luxe autre que LVMH, la proposition est de retirer « LVMH » du titre.

Il y a également un considérant que me titille un peu en tant qu'écologiste : « considérant qu'un grand projet public participerait à une attractivité de Paris ». On se dit que l'attractivité ne peut pas être notre seule boussole. On propose donc d'ajouter « l'attractivité et la qualité de vie à Paris ».

Luc FERRY, Délégué en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

On ne sait pas encore précisément, puisque c'est à l'état de discussion. On est encore sur un conditionnel. On ne sait pas ce qui va se raconter. Apparemment, c'est un restaurant

de luxe. Avouez quand même que la capitale n'en manque pas. Si des Français et des Françaises veulent goûter à la gastronomie française dans toute sa diversité et toute son échelle de prix, ils peuvent chercher bien longtemps.

Je ne pense pas que les Parisiens et les Parisiennes aient besoin de cela. Ils ont besoin de nouveaux espaces.

Sur le projet d'ouverture (*inaudible*)*, vous l'avez dit, il est intéressant de revoir cet accès au Louvre, considérant que, ces dernières années, la fréquentation du Louvre a explosé.

Sur la remarque de Raphaëlle RÉMY-LELEU, nous sommes tout à fait d'accord pour retirer « LVMH » de l'intitulé. Ce n'est pas la peine de préciser d'où cela vient, peu importe.

Comme je l'ai dit en préambule, le plus important n'est pas de savoir lequel va mettre la main sur cette partie, c'est que ce soit un projet destiné (*inaudible*)* ; nous, nous voulons un projet d'intérêt général porté par la puissance publique.

Sur l'attractivité et la qualité de vie, il est vrai que nous avons parlé d'attractivité dans le vœu. Ce n'était pas dans le sens économique du terme. On peut le prendre ainsi : c'est une attirance pour ce lieu et une qualité de vie globale liée à ce lieu. On plaisante, mais on est en train de parle d'un symbole puissant de la France. Il y a la Tour Eiffel et le Louvre. C'est le plus grand musée du monde. Ne laissons pas quelques intérêts privés nous priver d'un bel aménagement public ambitieux sur cette partie du Louvre.

Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Avant que l'on puisse passer aux voix, je voudrais dire que ce vœu fait aussi écho à une pétition qui est en cours.

Luc FERRY, Délégué en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Oui, une pétition est en cours pour s'opposer à ce projet. En quelques jours, on en est déjà à 37 000 signataires. Je le précise.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Vous le savez, ce projet ne m'est pas indifférent. Cela fait des mois. Nous avons eu une réunion publique, à laquelle nombre d'entre vous étaient présents, pour expliquer l'histoire de ce lieu sur plusieurs siècles et le projet qu'ils veulent mener.

La manière dont je perçois ce vœu, à l'initiative du Groupe Communiste et Citoyen : il a été discuté avec la majorité, pour y apporter des amendements. Je crois que l'urgence du vœu est de préciser que, sur un lieu comme celui de la place du Louvre, il ne peut y avoir des projets qui seraient menés en secret, et par une partie seule, en l'occurrence l'État. Il faut un projet d'intérêt général et qui associe l'Etat et la Ville.

Une fois que l'on a dit cela, ce n'est pas projet contre LVMH. En ce sens, je pense que la proposition de retirer la mention à LVMH dans le titre paraît saine. C'est encore moins un projet contre le Louvre, puisque l'on ne cesse de discuter avec le Louvre et de les exhorter à faire un projet avec nous. C'est un projet qui est avec, qui est pour, pour les Parisiennes et les Parisiens. C'est avant tout un cri pour réagir à une information, peut-être fausse, on n'en sait rien, et c'est bien le problème. On ne sait pas quel est le projet aujourd'hui, qui il implique et de quelle manière exactement.

Je crois que ce qui est dit, au fond, dans ce vœu, c'est qu'il ne peut y avoir de projet sur la place du Louvre aujourd'hui sans que ce soit un projet qui soit discuté, préparé, travaillé avec la Mairie de Paris et la mairie de Paris Centre. Dans son essence, c'est ce que dit ce vœu.

Sur cette base, chacun prend ses responsabilités. On prendra les nôtres. Je note l'évolution du vœu, suite aux commentaires des uns et des autres, pour exprimer d'abord cela. Évidemment, personne n'est contre le mécénat – on l'a prouvé dans de nombreuses opérations patrimoniales récentes –, à condition que cela s'intègre dans un projet qui vise d'abord l'intérêt général.

Sur cette base, je vous propose de passer au vote sur le vœu présenté, dans sa dernière version sur table, avec les amendements pris et approuvé par Luc Ferry.

Qui vote contre ? (4 voix contre) Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité avec 19 voix pour et 4 voix contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron).

Le vœu sera présenté de cette manière. Cela ne conclut pas notre Conseil, puisqu'il reste deux questions.

QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

QPC 2023 03 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par le groupe Républicains et Libéraux relative au dispositif prévu à Paris Centre, pour les JOP

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

La première question est posée par le groupe Républicains et Libéraux.

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre Groupe Républicains et Libéraux

Bonsoir. Les Jeux olympiques vont se dérouler à Paris dans un peu plus de 1 an. Paris Centre est particulièrement concerné par (*inaudible*) sur la Seine. Paris Centre est concerné par sa position centrale, avec un certain nombre de flux de population et l'attraction des *fans zones*.

Nous nous posons la question du dispositif qui sera mis en place, par rapport à la sécurité des personnes. Notamment sur la circulation, des aménagements sont-ils mis en place ? Si oui, quand seront-ils communiqués ?

Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Christel. Je vais donner également la parole à Benoîte LARDY, qui est en charge des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Évidemment, nous devons aux habitants, aux commerçants et aux riverains un certain nombre d'informations. À ce stade, nous n'avons pas toutes les informations, car une grande partie des discussions ne sont pas terminées, à l'échelle du Comité d'organisation des Jeux olympiques. Nous n'avons pas d'information. On voit arriver des discussions qui seront consolidées par l'Etat, même si on exerce… (*inaudible*)*

Je voudrais rappeler que, en effet, Paris Centre n'est pas tellement concerné par les épreuves, encore que le marathon démarrera bien chez nous, que nous aurons la cérémonie d'ouverture et qu'il y aura la présence, au Carreau du Temple, du centre international des médias, soit toute la presse qui couvre les épreuves et ce qui se passera dans la ville de Paris.

Nous avons donc un certain nombre de choses qui se feront. Nous avons voté des délibérations dans ce Conseil pour modifier les tarifs des locations. Il y aura vraisemblablement des locations un peu partout dans Paris. L'avantage dans le centre de Paris est que les monuments sont particulièrement patrimoniaux.

Je vous propose un cap : que l'on puisse vous tenir au courant, et que l'on puisse faire, dans le cadre du Conseil de Paris Centre ou de manière *ad hoc* quand ce sera possible, une réunion publique pour informer les habitants sur ce qui sera fait.

À ce stade, Benoîte, tu peux dire ce que l'on prépare, sur ce quoi on travaille déjà ensemble, avec la Mairie de Paris et d'autres acteurs.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, la plupart des décisions proposées sont pilotées non pas par nous mais par la Ville, la Préfecture, par l'Etat et surtout le Comité JO. Les informations ne sont pas faciles à obtenir.

En ce qui concerne la circulation des personnes, transports en commun, voies de circulation, horaires et itinéraires aménagés : la Ville travaille en étroite collaboration avec les autorités que je viens de citer, pour développer un plan de mobilité complet. Ce plan est soigneusement préparé et conçu pour minimiser les perturbations et garantir que les résidents et les visiteurs puissent se déplacer facilement et en toute sécurité. Un périmètre de circulation est en cours de définition, dans un dialogue avec les services de police, qui prévoit les déviations, les interdictions du transit, avec un système de barrages filtrants à des points fixes.

On prévoit également des itinéraires alternatifs, qui vont être mis en place pour soulager les zones les plus congestionnées, de manière à éviter les embouteillages et à faciliter les déplacements.

Par ailleurs, il est prévu une sécurisation spécifique des flux logistiques et le transport de marchandise. Un travail est en cours avec la Préfecture de police pour préserver l'approvisionnement des commerçants. C'est un sujet important.

Par ailleurs, la Ville veut profiter des Jeux olympiques et paralympiques pour accélérer un certain nombre de transformations, dont l'accessibilité aux parkings ainsi que les zones (*inaudible*)*. Ces zones sont créées sur le modèle des (*inaudible*)*. Je ne connais pas vraiment la différence !

La Ville travaille en étroite collaboration avec la Préfecture de police pour planifier les horaires des événements, de manière à minimiser les conflits en heure de pointe sur les trois périmètres définis. Sécurité, protection des circulations : les (*inaudible*)* sont en cours d'élaboration, pour éviter les encombrements et pour que chacun puisse profiter pleinement des compétitions sportives, en limitant les perturbations de la vie des résidents parisiens.

La finalisation des périmètres est prévue à l'automne 2023.

La gestion des foules à certains moments clés : nous avons les deux lieux les plus touristiques, des magasins, etc. Il y aura des dispositifs de contrôle et de régulation, selon un protocole de sécurité dédié, qui prévoit une répartition des responsabilités et des effectifs de l'État, du COJO et de la Ville.

La sécurité des Jeux olympiques et paralympiques est de la compétence de la Préfecture de police de Paris, mais la police municipale parisienne sera pleinement mobilisée dans ce contexte et des recrutements sont prévus.

Des points de contrôle sécurisés seront mis en place pour assurer la sécurité de tous les participants et des spectateurs, avec un système de pré-réservation gratuit pour l'accès à sa famille. Un périmètre de sécurité est en cours de définition, avec un système de palissades et barrières au milieu des sites de compétition. Il faudra forcément un billet pour

entrer dans une zone proche des Jeux olympiques. Ce système sera accompagné d'un (*inaudible*)*.

Par ailleurs, le programme des volontaires – on s'inquiétait beaucoup par rapport à ces volontaires, il y en a énormément – est prévu. Il va falloir un bon travail de sélection.

(*inaudible*)*… pour la sécurité, pour sécuriser les Jeux olympiques.

C'est à peu près toutes les informations que j'ai pu obtenir.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. C'était une des grandes questions. Je crois que l'on ne peut pas épuiser la réponse dans ce Conseil et à ce moment. Beaucoup de choses nous échappent encore, mais elle mérite d'être posée et d'avoir une réponse.

Je vous le redis, il y aura évidemment des réunions d'information, au fur et à mesure que l'on aura des informations. C'est très centralisé.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Pour information, pour tous les sujets qui mériteraient que l'on en débatte plus longuement, c'est l'occasion d'un *teasing* : dans le cadre du projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques, les pouvoirs de police de Paris ont été renforcés pour la durée des Jeux olympiques, jusqu'à l'été 2025, à la fois sur ses compétences et le périmètre de ses compétences, qui comprend désormais l'ensemble de la région Ile-de-France. On nous a répété à l'envi que ce serait bien la police qui assurerait la coordination du COJO et de l'État sur les aspects sécurité. On a eu un engagement du préfet de police d'accepter de présenter les dispositifs de sécurité aux élus de Paris lors d'une prochaine réunion de la troisième commission. C'est en train d'être monté, avant de pouvoir être présenté dans des réunions publiques.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Madame la Présidente de la troisième commission du Conseil de Paris, qui aborde ces questions de sécurité des déplacements et de l'espace public. Tous les acteurs sont mobilisés par cette question. On attendra effectivement les auditions pour en savoir un peu plus.

Merci.

Il reste une question du groupe Ecologistes de Paris Centre, une question orale qui concerne les espaces verts.

QPC 2023 04 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par le groupe Ecologistes de Paris Centre relative à une première contribution au plan 300 ha de nouveaux espaces verts avec la transformation d'un petit parking de surface en espace vert

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

C'est une question à propos du budget participatif. C'est une proposition de transformer en jardin un espace de la ville qui est aujourd'hui un parking occupé par le diocèse et par QJ, parce qu'il se trouve juste derrière l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Un jardin à la place d'un parking : cela fait partie de ce que l'on défend toujours. Le projet a été sorti du budget, n'a pas été voté, sans savoir si c'était réalisable ou pas. C'est ma question. Aujourd'hui, on est à la recherche de 300 hectares d'espaces verts. C'est ce que l'on a voté le mois dernier au Conseil de Paris. Nous avons 300 hectares d'espaces verts à

créer d'ici 2030. À mon avis, il faut faire feu de tout bois. Tout espace est le bienvenu. Je pense que cela aurait pu être une première introduction.

De là ma question : pourquoi ce projet est-il sorti du budget participatif ?

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Boris JAMET-FOURNIER, pour répondre à cette question, en charge notamment du budget participatif.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Je vais tenter de répondre., même si je ne comprends pas bien. C'est une question orale, mais cela aurait pu faire l'objet d'un échange, d'autant plus, chère Corine, que vous siégiez à la commission du Budget participatif le 24 mai, dans laquelle les conseils de quartier étaient représentés.

Nous avons donc déjà eu ce débat. Je peux en reposer les termes. Effectivement, c'est un espace clos – c'est un premier point important – situé entre l'ex-Premier arrondissement et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Depuis 1951, cet espace fait l'objet d'un bail auprès du diocèse. Il reste rarement de parking, mais plutôt d'espace de stockage. Un certain nombre de véhicules y sont entreposés, ainsi que des déchets. Comme vous le disiez, Corine, cet espace est au confluent du presbytère – dont c'est la seule voie d'accès, ce qui pose des problèmes –, de QJ, de la Halte humanitaire et de l'ex-CIDJ, bref d'un certain nombre de lieux. Le QJ a besoin d'un certain nombre de véhicules. Ce n'est pas parce que c'est un parking que c'est mal. Il se trouve que, pour faire fonctionner QJ, il y a besoin d'un certain nombre de véhicules, et de déchets – cela permet de trier. D'ailleurs, le Café de QJ génère des déchets, qu'il faut pouvoir trier. Un local poubelles grillagé, qui doit permettre de stocker davantage de conteneurs qu'aujourd'hui, va être prochainement créé.

J'ajoute que l'on ne connaît pas très bien cet espace, pour plusieurs raisons : on n'y va pas, car il est très clos et très petit. Certaines petites souris y ont traîné leur nez, mais c'est un espace petit, clos et qui, des dires de Thierry FERBO, le chef jardinier du secteur, bénéficierait de moins d'une demi-journée d'ensoleillement et qui n'est donc pas très indiqué pour imaginer faire un parc intéressant. Il est très ombragé, et je ne parle même pas du fait qu'il est très petit et très enclavé. Il serait donc difficile d'aller y construire un parc ou des aménagements pour les enfants. La cour étant enclavée et utilisée notamment le diocèse pour d'autres activités, mais aussi par QJ – il y a un bail, que l'on ne peut pas casser ainsi –, cela ne semble pas être un endroit très propice pour y créer une aire végétalisée. Ce sont des arguments que l'on avait déjà évoqués, avec un peu moins de détails, lors de la Commission du 24 mai.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci.

Nous en avons fini avec les questions programmées. Y a-t-il des questions dans la salle ?

Une intervenante

Une question qui a déjà été posée deux fois, mais le (*inaudible*)* n'a pas réagi.

(*Inaudible*)*… que l'on n'a jamais voté : c'est la question d'une halte pour les coursiers de Paris Centre, un peu comme cela existe à (*inaudible*)*. Ils se rassemblent à plusieurs endroits et cela gêne certaines personnes de voir des gens, comme cela, agglutinés.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

On en a déjà parlé plusieurs fois en Conseil de quartier. Cette situation pose de nombreux problème d'ordres sociaux, sanitaires, voire de propreté. Il y a la Maison des coursiers, pour laquelle on a voté une subvention de 50 000 euros lors du dernier Conseil de Paris, il y a quelques jours. C'est une initiative qui fonctionne très bien dans le 20e. Cela dit, il a fallu 2 ans pour la mettre en route, notamment avant de trouver un local disponible y compris le soir. C'est quelque chose que l'on n'a pas, à ce stade. On en parle avec un certain nombre d'élus ; c'est une idée très intéressante, d'autant plus que nous avons un nombre de livreurs plus élevé que dans d'autres arrondissements, pour de multiples raisons. C'est vraiment une initiative que l'on peut appeler de nos vœux, mais il y a encore beaucoup de travail, notamment d'identification d'un local, pour la voir se réaliser.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Boris. Ce sera déjà intéressant d'aller voir le local qui a été créé, pour voir comment il fonctionne.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

On va aller y faire visite.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Peut-être même un Conseil de quartier.

Je vous remercie. Cela conclut le Conseil de Paris Centre.

Le prochain Conseil de Paris aura lieu du mardi 4 au vendredi 7 juillet. Je vous rappelle que vous pouvez le suivre intégralement en direct, contrairement au Conseil de Paris Centre. Il est retransmis en direct en permanence, et aussi en différé.

Nous avons une remise des médailles Victor Hugo le jeudi 29 juin à la maison de Victor Hugo.

Notez également d'ores et déjà la date du samedi 7 octobre pour une réunion de mi-mandat avec tous les élus. Je vous donnerai plus de détails plus tard. Cela nous prendra la journée.

Une réunion publique arrive, celle de la (*inaudible*)*. On en a parlé : gros aménagements prévus, qui font le lien à la fois avec les projets anciens et les projets nouveaux. C'est le 27 juin, ici même, à 9h00. Le lendemain, le projet (*inaudible*)* est la présentation de l'opération des logements pérennes et définitifs au 6 rue d'Amécourt, qui accueillait jusqu'à maintenant le CHU

Je ne dis pas tout, sinon nous en aurions pour très longtemps. Suivez… l'information de la Mairie Paris Centre, il faut que vous y soyez. Il y a beaucoup de dates.